

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 mars 2019



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 25 mars 2019 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 10 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etai^{ent} présents au moment de l'appel nominatif : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Soraya FAHEM, Henri GADAUT, Roger VICOT, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion des 4 et 5 février 2019 qui, sans observation, est adopté par assentiment de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait part de sa peine suite à la disparition de Messieurs Guy MERRHEIM, ancien Conseiller général, et Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire de Lille.

Monsieur le Président signale également le décès de Madame Wanda de GUEBRIANT, qui était responsable des archives Matisse.

Monsieur le Président fait un point sur les expositions et les événements proposés par les équipements culturels départementaux.

Monsieur le Président revient sur le séminaire d'intégration du Conseil Départemental des Jeunes qui s'est déroulé les 12 et 13 mars derniers. Il propose de regarder une courte vidéo qui présente ce séminaire.

Monsieur le Président évoque la participation du Département au salon international de l'agriculture de 2019. Il signale la projection d'un petit film retraçant les temps forts de cette édition.

POINT PRINCIPAL

CREATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE DU NORD

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente, après la projection d'un film pédagogique en la matière, le rapport relatif à la création de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) du Nord.

Madame Isabelle CHOAIN rappelle que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés a dénoncé, en février 2017, un certain nombre de choix faits, à commencer par celui de ne plus irriguer correctement le département qui, originellement, avait pourtant été bien cartographié par les acteurs du secteur.

Insistant sur les nombreux témoignages des personnels concernés, Madame CHOAIN note que les moyens alloués aux CLIC, CCAS, centres socioculturels ont été largement insuffisants.

Madame CHOAIN s'interroge sur les limites de l'intervention des équipes du CLIC, sachant que plusieurs acteurs coexistent désormais.

Madame CHOAIN indique que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés continue aujourd'hui à condamner la logique d'optimisation et de mutualisation des moyens qui aboutit invariablement à compresser les moyens humains et matériels au détriment de la qualité du service.

Madame CHOAIN note que le comité d'entente des CLIC du Nord a réclamé une concertation avec les services de la MDPH dans la logique de convergence des politiques Autonomie et interroge Monsieur le Président sur cette démarche.

Madame CHOAIN considère que le Département du Nord répond avec trop peu de moyens aux nombreuses problématiques relatives à l'autonomie. Elle estime, par ailleurs, que la mise en place d'un service public de la perte d'autonomie, sixième branche de la Sécurité sociale, est aujourd'hui de la responsabilité de l'Etat.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT souligne que le public des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap sont différents.

Madame STANIEC-WAVRANT fait observer les difficultés rencontrées, d'une part, par la MDPH et, d'autre part, par les CLIC-relais autonomie, les MAIA, les réseaux gérontologiques, au regard du nombre de personnes ayant besoin d'un accompagnement et du peu de réponses apportées.

Madame STANIEC-WAVRANT soulève la question des moyens qui n'apparaissent pas dans ce rapport.

Concernant la plateforme téléphonique, Madame STANIEC-WAVRANT indique qu'il faudra beaucoup de personnels écoutants en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Madame STANIEC-WAVRANT considère que le Département doit mettre des moyens supplémentaires sur cette question et être, par ailleurs, davantage accompagné financièrement par l'Etat.

Madame Sylvia DUHAMEL souligne l'ambition du Département de mieux accompagner le vieillissement de la population et de favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap en agissant au plus près sur l'environnement de la personne.

Madame DUHAMEL note qu'en redéfinissant sa politique de création d'accès à l'autonomie en mai 2017, l'institution départementale a souhaité lancer le projet de création d'une Maison Départementale de l'Autonomie au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle revient sur les objectifs de ce nouvel outil, ainsi que sur ses 3 axes de déploiement.

Madame DUHAMEL fait remarquer que la création de la Maison Départementale de l'Autonomie va changer la vie quotidienne des usagers et les pratiques professionnelles des agents, dont elle salue le travail.

Madame DUHAMEL signale que le Groupe Union Pour le Nord renouvelle son soutien à Madame la Vice-Présidente Geneviève MANNARINO et votera favorablement ce rapport.

Madame Geneviève MANNARINO remercie Madame DUHAMEL pour son soutien, ainsi que les services qui accompagnent ce projet de Maison Départementale de l'Autonomie.

Madame MANNARINO fait observer que le Département s'est donné les moyens de former les personnes et de mettre en lien les différents partenaires sur les territoires.

Madame MANNARINO rappelle que, dans les relais autonomie, les personnes auront la possibilité d'avoir accès au numérique en étant accompagnées.

Madame MANNARINO fait remarquer que l'orientation des personnes en amont par les relais autonomie va permettre un meilleur accompagnement individuel par la MDPH.

Madame MANNARINO indique que des financements seront cherchés au niveau de la CNSA. Elle signale, par ailleurs, que les acteurs peuvent répondre aux appels à projets proposés.

Madame MANNARINO souligne enfin que le Département fera labelliser la MDA par la CNSA.

Monsieur le Président indique que, face à l'enjeu du vieillissement de la population et du handicap, il faut adopter des solutions innovantes et se préoccuper davantage des aidants.

Monsieur le Président fait observer la nécessité de lutter contre la fracture numérique qui n'est pas seulement technique, mais également culturelle.

Monsieur le Président souligne enfin le besoin de recrutement au niveau de la MDPH, d'évaluation de la réponse apportée aux personnes et de rappeler l'Etat à ses devoirs.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

N° 0.1

DAA/2019/124

OBJET :

CRÉATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE DU NORD

I – Contexte et Enjeux

En redéfinissant la politique d'accès à l'autonomie par délibération du 22 mai 2017, le Département du Nord a souhaité lancer le projet de création d'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

En effet, l'article L.149-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF) précise que le Président du Conseil départemental peut organiser sous la forme d'une MDA la mise en commun d'un certain nombre de missions prévues au dit code.

Toutefois, la MDA ne peut être une nouvelle personne morale. Aussi, sa création n'a d'incidence ni sur la MDPH, qui doit être maintenue sous sa forme de groupement d'intérêt public (GIP), ni sur le fonctionnement de la Commission Exécutive de la MDPH ou de la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour définir cette organisation, un processus de gestion de projet a été mis en œuvre. Ce processus a mobilisé l'ensemble des intervenants au projet, à savoir la Commission Exécutive de la MDPH, les partenaires associatifs représentant les usagers visés mais également les agents concernés (Direction de l'Accès à l'Autonomie (DAA), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Directions territoriales, Direction de l'Offre de Service d'Aide à l'Autonomie (DOSAA) et les organisations syndicales.

Compte tenu de cette concertation et conformément à l'article L.149-4 du CASF, la MDA du Nord assurera les missions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, portées par une organisation et des moyens humains, financiers et matériels mis en commun par les deux personnes publiques.

La création de la MDA répond aux objectifs suivants :

- Une meilleure visibilité et un accès unique aux droits et aux dispositifs développés pour chacun des publics visés, un niveau accru de service rendu aux usagers,
- La déclinaison d'une politique de l'autonomie, avec la prise en compte globale des aspects relatifs à la mobilité, à l'habitat, à la citoyenneté et au lien social,
- L'optimisation des ressources existantes par la polyvalence et une modernisation des modalités d'accueil.

II – Les axes de déploiement

La MDA assurera les missions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation sur les 3 axes liés à l'accueil de publics :

- Un accueil physique de premier niveau des usagers assuré par les Relais autonomie déployés sur l'ensemble du territoire départemental : les modalités de leur mise en place ont été décidées par le Conseil départemental lors de sa réunion du 19 novembre 2018 et 39 Relais-Autonomie sont en cours de déploiement,
- Un accueil téléphonique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que celui relatif au transport des élèves et étudiants en situation de handicap sous la forme d'une plateforme téléphonique départementale « Autonomie » : sa mise en place est prévue à partir de mars,
- Un accueil dématérialisé correspondant à de nouveaux outils numériques adaptés aux besoins et contraintes des usagers : conformément aux dispositions prévues à la délibération du 22 mai 2017 relative à la définition de la politique de l'accès à l'autonomie, un portail usagers (PCRM), actuellement en cours de développement, sera mis en service en fin d'année 2019.

Le présent rapport a été soumis à l'avis conforme de la Commission exécutive de la MDPH du Nord (réunion prévue le 8 mars 2019) et à l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie mentionné à l'article L.149-1 du CASF en date du 20 mars 2019.

Enfin, l'article L.149-4 du CASF prévoit que lorsque l'organisation en MDA répond aux prescriptions réglementaires requises, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie peut être sollicitée afin de délivrer le label de Maison Départementale de l'Autonomie. L'organisation de la MDA du Nord répond à ces prescriptions.

Compte tenu de ces éléments, je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser la création de la Maison Départementale de l'Autonomie du Nord,
- d'affecter à la MDA les missions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- d'autoriser Monsieur le président à solliciter la labellisation de la MDA du Nord auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 33.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs LEFEBVRE, MONNET et VICOT.

Madame LECHNER, ainsi que Messieurs PICK et SIEGLER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDAS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 12 h 16.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 7

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 1 (Madame MASQUELIER, non inscrite)

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité des suffrages exprimés : 39

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 26 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n°0.1 sont adoptées à la majorité.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIER DU PRESIDENT

• **Rapport n° 1**

Monsieur le Président rappelle que le Département ne soutient plus financièrement l'association « Lille 3000 » depuis 2016. Il note que le succès des manifestations n'est pas discutable, mais fait remarquer que certains hauts lieux culturels n'ont pas bénéficié jusqu'à présent des retombées.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Alexandra LECHNER, Max-André PICK.

N° 1

DAJAP/2019/109

OBJET :

COMMUNICATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION « LILLE 3000 »

Le 17 janvier 2019, le Département a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France les observations définitives de sa juridiction sur la gestion de l'association « Lille 3000 » pour les exercices 2012 à 2017.

Cette transmission, effectuée sur la base de l'article L. 243-4 du code des juridictions financières, est motivée par le fait que le Département a apporté un concours financier à cette association sur une partie de la période observée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Il convient de me donner acte de la communication de ce rapport au Conseil départemental.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la communication au Conseil départemental du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de l'association « Lille 3000 » pour les exercices 2012 à 2017.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h17.

70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur SIEGLER.

Mesdames ASTRUC-DAUBRESSE et CHASSAING ainsi que Messieurs CABAYE, CHRISTOPHE et RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Ils sont donc comptés absents pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Le Conseil départemental donne acte.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

• Rapport n° 1.1

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 1.1 (Rapport d'activité 2018 des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux) qui relève de sa délégation.

Concernant le rapport des délégués sur la gestion déléguée des services de transports routiers non urbains de voyageurs pour l'année 2016-2017, Monsieur Didier MANIER regrette une forme de désengagement financier qui a des conséquences en terme de service public.

Monsieur MANIER note que, lors du document budgétaire prévisionnel 2016, le Département affichait sa volonté de se désengager de la SPL du stade vélodrome couvert régional de Roubaix. Il souhaite savoir ce qui conduit aujourd'hui le Département à ne pas se désengager de cette structure qui est déficitaire.

Au niveau de la SPL du stade vélodrome couvert régional de Roubaix, Monsieur Christian POIRET fait remarquer que le Département a souhaité que le chiffre d'affaires de cette structure soit plus important et que la fréquentation des collégiens se développe.

Monsieur le Président fait observer que semble se poser à nouveau la question de la réunion du Département et de la Région.

Monsieur le Président revient sur la problématique du transport.

Monsieur le Président signale enfin qu'il a l'intention, après les élections municipales, de proposer une réflexion concernant la SPL du stade vélodrome couvert régional de Roubaix.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Max-André PICK

N° 1.1

DFCG/2019/84

OBJET :

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DES COMMISSIONS CONSULTATIVES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'article 5-I de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que les Départements créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent au moyen d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL compte en 2018 quatorze Conseillers départementaux et dix représentants d'associations d'usagers des services publics départementaux.

La loi 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que la CCSPL intervient chaque année afin d'examiner les rapports des délégataires de service public et les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle doit être également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Enfin, son rôle n'est pas seulement consultatif. Elle peut proposer des améliorations quant au fonctionnement des services publics correspondants.

La loi modifiée n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que le Président de la CCSPL présente à l'assemblée départementale un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2018.

En 2018, deux réunions se sont tenues les 27 juin et 5 décembre. La Commission a examiné :

- le rapport du délégataire concernant la gestion déléguée du dispositif de téléassistance pour l'année 2016-2017,

- le rapport des délégataires concernant la gestion déléguée des services de transports routiers non urbains de voyageurs pour l'année 2016-2017,
- le rapport pour la gestion déléguée à la SPL du Stade Vélodrome Couvert Régional de Roubaix pour l'année 2017.
- le rapport d'activités de l'établissement public administratif iNord pour 2017.

La Commission a pris acte de ces rapports.

Lors de ces réunions, la Commission a également été consultée pour avis sur :

- la création d'une régie personnalisée sur le site de l'abbaye de Vaucelles.

Il est proposé au Conseil départemental de prendre acte des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2018.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 21.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECHNER et Monsieur RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET).

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur HENNO.

Madame TONNERRE, présente à l'appel de l'affaire, et Madame LECHNER avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Le Conseil départemental donne acte.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 30.

LUNDI 25 MARS 2019 – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 10.

Etai^{ent} présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Ont complété le quorum : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Marguerite CHASSAING, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Alexandra LECHNER, Anne VANPEENE

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Jean-Claude DULIEU revient sur la motion qu'il a présentée, il y a quelques semaines, concernant le devenir de la société Ascoval.

Monsieur DULIEU note que, dans quelques jours, le tribunal de Strasbourg doit une nouvelle fois statuer sur l'avenir de ce site et souhaite que le Département interpelle de nouveau l'Etat afin de créer les conditions permettant de sauver l'un des plus beaux fleurons de la sidérurgie. Il considère que si des repreneurs ne se manifestent pas ou si le tribunal ne les retient pas, l'Etat se doit, en tant qu'actionnaire, de trouver des solutions même provisoires, comme par exemple la nationalisation.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY évoque également la situation de la société Ascoval. Elle assure l'Assemblée départementale de la très grande vigilance du Département et précise que les Parlementaires et les Conseillers départementaux du Valenciennois sont en relation constante avec l'ensemble des partenaires et le Gouvernement.

Monsieur le Président ajoute que cette question sera posée ce vendredi à l'Elysée.

Monsieur Didier MANIER note effectivement que, dans le contexte du grand débat national, le Président de la République reçoit cette semaine à l'Elysée des élus des Hauts-de-France et pense qu'il s'agit d'une bonne initiative. Il souligne, par ailleurs, que les trois associations d'élus viennent de déposer une contribution commune, intitulée « Territoires unis », pour un nouvel acte de la décentralisation.

Monsieur MANIER considère que, lors de cette rencontre à l'Elysée, plusieurs points méritent d'être évoqués en priorité et mentionne ainsi les relations financières avec l'Etat, la transition écologique, la politique du logement et l'organisation territoriale. Il demande à Monsieur le Président sur quels sujets il compte interpeller le Président de la République.

Evoquant la rencontre avec le Président de la République, Monsieur le Président fait remarquer que l'Elysée souhaite que l'essentiel des initiatives viennent des Maires et signale qu'une réunion de préparation a eu lieu afin d'avoir une couverture assez large des questions qui seront soulevées.

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas rejoint la contribution « Territoires unis », car il n'est pas totalement d'accord avec certaines positions.

Monsieur le Président revient sur l'avancement du dossier de la refonte de la clé de répartition par département des mineurs non accompagnés.

Monsieur le Président précise qu'il essaiera de représenter l'Assemblée départementale le plus fidèlement possible et compte sur l'appui de nombreux Maires.

Monsieur Régis CAUCHE aborde la question de l'accueil des gens du voyage et fait remarquer que la commune de Croix a été volontaire pour répondre à une expérimentation portée par la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur CAUCHE demande à Monsieur le Président où en est la révision du schéma d'accueil des gens du voyage et soulève la question de la prise en compte des besoins réels des populations itinérantes. Il s'interroge également sur la place qui sera donnée au Département dans le futur schéma.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie TONNERRE, Présidente de la Commission départementale consultative pour l'accueil des gens du voyage.

Madame TONNERRE rappelle l'historique de ce dossier relatif à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Elle indique que, malgré un diagnostic et une évaluation des besoins pertinents, le projet de schéma proposé en l'état n'est pas satisfaisant.

Madame TONNERRE souligne le travail considérable réalisé, depuis des mois, par les services du Département conjointement avec ceux de l'Etat.

Madame TONNERRE signale que le Département du Nord organisera prochainement aux côtés de l'Etat des conférences de territoire dans chaque arrondissement dans la perspective de partager les orientations du schéma et de les amender au besoin afin d'arriver au document le plus consensuel et abouti possible. Elle invite les Conseillers départementaux à y participer.

Madame TONNERRE espère que le nouveau projet de schéma sera proposé au Conseil départemental juste après l'été.

Monsieur Bernard BAUDOUX fait remarquer que la SNCF refuse de faire les travaux de nuit sur les lignes Valenciennes-Aulnoye-Maubeuge-Jeumont, Aulnoye-Hirson et Paris-Aulnoye-Maubeuge. Il signale que, par voie de conséquence, de nombreux trains sont supprimés et remplacés par des bus, avec des allongements insupportables des temps de trajet pour les usagers.

Monsieur BAUDOUX souhaite que la SNCF traite également les territoires ruraux et les territoires urbains. Il demande à Monsieur le Président d'intervenir auprès du Président de la SNCF, Monsieur Guillaume PEPY.

Monsieur le Président indique qu'il est un peu désarçonné dans la mesure où le thème de la question concernait la desserte TGV dans le Nord/Pas-de-Calais. Il précise toutefois qu'il a pris acte du message de Monsieur BAUDOUX et qu'il tentera d'en être l'interprète vendredi à Paris.

Monsieur Christian POIRET signale qu'il ne peut apporter des éléments complémentaires dans la mesure où il ne maîtrise pas complètement le dossier.

Madame Soraya FAHEM attire l'attention des Conseillers départementaux sur les désengagements du Département du Nord en terme de prévention spécialisée et les incidences graves en matière de tranquillité publique dans les quartiers défavorisés. Elle évoque notamment la situation du bassin de Roubaix-Tourcoing.

Madame FAHEM demande solennellement à Monsieur le Président de revoir d'urgence la politique de prévention de la délinquance afin que les citoyens des différents bassins en difficulté se sentent mieux dans leur quartier, que les jeunes de 15-25 ans soient de nouveau accompagnés et retrouvent le chemin de la réussite, de la formation, de l'emploi et du mieux vivre ensemble.

Monsieur le Président précise que la légère inflexion sur les seuls clubs de prévention n'est pas une initiative personnelle du Vice-Président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, mais a été décidée à l'unanimité du groupe majoritaire et avec son accord.

Monsieur Yves DUSART rappelle que le Département a décidé de retravailler l'offre de service de la prévention spécialisée sur son territoire, avec l'idée de redéployer les moyens et en ayant une attention particulière sur les territoires qui n'en étaient pas pourvus.

Monsieur DUSART souligne le souhait d'accentuer le dispositif ALSÉS dans les collèges.

Monsieur DUSART fait observer que la prévention spécialisée ne doit pas uniquement être ramenée à une question de moyens financiers.

Monsieur le Président apporte aux Conseillers départementaux des précisions complémentaires en ce qui concerne la question des clubs de prévention.

Monsieur le Président fait observer que l'action du Département s'inscrit dans le cadre d'une réorientation, et non d'un abandon de la prévention spécialisée, des clubs de prévention.

Attirant l'attention sur le canal Seine Nord, Monsieur Nicolas SIEGLER note la signature de la convention Canal solidaire le 28 février dernier et salue cette démarche qui constitue une grande opportunité pour l'insertion professionnelle.

Monsieur SIEGLER souligne le silence de l'Etat dans ce dossier et s'interroge à propos de sa participation financière.

Monsieur Arnaud DECAGNY fait un point sur l'avancement du projet de canal Seine Nord.

Monsieur DECAGNY apporte des précisions concernant le financement du projet par l'Europe et l'Etat.

Monsieur le Président souhaite que la participation financière soit élargie à un certain nombre de collectivités.

Monsieur le Président fait remarquer qu'un aléa fondamental pèse sur la participation financière de l'Etat.

Monsieur le Président signale que la part de l'Europe est assurée à hauteur de 50 % sur les études et les travaux. Il ajoute, en outre, que la participation de l'Europe peut également s'envisager au niveau des plateformes qui seront mises en place le long du canal.

Monsieur le Président considère que la situation de l'Etat ne va pas tarder à devenir intenable. Il estime également que les collectivités devront peut-être faire quelques concessions sur les modalités, les redevances, les taxes qui leur permettront d'assurer le financement.

Monsieur Sébastien DUHEM fait remarquer que la Métropole Européenne de Lille (MEL) élabore actuellement le futur schéma directeur des infrastructures et des transports. Il signale qu'une concertation des élus locaux est en cours sur le territoire métropolitain.

Monsieur DUHEM constate, malheureusement, l'absence totale du Département dans la concertation. Il demande à Monsieur le Président quelle place la collectivité départementale entend jouer face aux enjeux de mobilité sur la métropole et sollicite son appui afin que le Département soit entendu dans le cadre de cette concertation.

Monsieur Arnaud DECAGNY rappelle que le Département a perdu la compétence transports et infrastructures sur le territoire de la MEL et le regrette amèrement à titre personnel.

Monsieur DECAGNY signale que le Département, qui n'est malheureusement pas associé à la discussion, est disponible pour répondre aux sollicitations de la MEL.

Monsieur le Président estime que la perte de la compétence transports est effectivement regrettable.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il est proposé aujourd'hui au Département de siéger à Hauts-de-France Mobilités en qualité d'observateur et considère que ce statut serait intéressant.

Madame Annie LEYS évoque la mise en œuvre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Elle demande s'il est possible de présenter un bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2018 et du versement du complément d'indemnité annuel.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER rappelle que le RIFSEEP est composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaires annuel (CIA). Il précise que ce régime indemnitaires concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent et faisant l'objet d'un entretien professionnel.

Monsieur DETAVERNIER précise que certains agents, bien que sur un emploi permanent, ne peuvent bénéficier du RIFSEEP et donc du CIA, les arrêtés ministériels concernant leur cadre d'emplois étant toujours en attente.

Monsieur DETAVERNIER donne quelques précisions sur les montants de CIA attribués selon les cadres d'emploi et l'évaluation professionnelle. Il signale une augmentation du nombre de retours des entretiens professionnels.

Monsieur DETAVERNIER souligne que la mise en place du CIA a été bien accueillie par les agents départementaux.

Monsieur DETAVERNIER indique que les montants les plus élevés ont été octroyés à la Direction de la Solidarité où un taux d'absentéisme important a pesé sur les missions des agents en poste. Il signale que le bilan réalisé montre une homogénéité des évaluations.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

• Rapport n° 2.1

Madame Marie-Annick DEZITTER indique que le rapport propose de définir les orientations départementales en matière de santé pour les 5 années à venir. Elle souligne que le projet de délibération s'inscrit dans la continuité du plan santé bien-être qui s'est achevé fin 2017.

Madame DEZITTER fait remarquer que le projet de délibération prend en compte la santé comme un sujet transversal et croise l'ensemble des compétences départementales, notamment en matière d'éducation, d'enfance famille, de prévention de la perte d'autonomie, d'habitat, d'insertion des jeunes et des allocataires du RSA.

Madame DEZITTER précise que les orientations proposées incorporent les résultats des diagnostics territoriaux de santé et tiennent compte du plan régional de santé 2 ainsi que de la stratégie de santé nationale.

Madame DEZITTER fait observer que les indicateurs de santé sont plus dégradés dans le Nord qu'au niveau national, que de fortes disparités existent suivant les territoires et que le recours aux droits et l'accès aux soins restent difficiles.

Madame DEZITTER explique que les orientations départementales reposent sur la volonté de faire de la santé un levier fondamental pour l'autonomie au sens large du terme, tout au long de la vie.

Madame DEZITTER souligne la volonté de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'augmenter le recours à l'offre de soins et de préventions à tous les âges de la vie. Elle évoque les actions qui seront mises en place afin d'intervenir efficacement à tous les âges de la vie, en particulier dans les périodes où les risques de fragilité, de difficulté ou de rupture sont majorés.

Madame DEZITTER indique que le Département tentera de renforcer les compétences médicales et de mieux communiquer sur la politique départementale de santé.

Monsieur Michel LEFEBVRE indique qu'il aurait souhaité avoir un bilan de la mise en œuvre du plan précédent pour juger de sa pertinence au regard des missions du Département et des résultats obtenus.

Monsieur LEFEBVRE constate que la situation sanitaire du département du Nord reste préoccupante à tous égards.

Monsieur LEFEBVRE estime que seule une politique de santé publique ambitieuse associant éducation à la santé, prévention et promotion pourra répondre aux enjeux de santé publique.

Monsieur LEFEBVRE souligne la nécessité de réclamer la construction de centres de santé pris en charge par l'Etat et la Sécurité sociale. Il précise que ces centres auraient notamment pour mission la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients, l'orientation dans le système de soins et l'éducation pour la santé.

Monsieur LEFEBVRE souhaite que le Département du Nord mette en place des assises régionales de santé pour élaborer démocratiquement les réponses les plus justes aux besoins de santé.

Monsieur LEFEBVRE déplore le rejet par les parlementaires, du conventionnement sélectif, dispositif contraignant les médecins à s'installer dans des déserts médicaux et non dans les zones où ils sont déjà nombreux.

Monsieur LEFEBVRE souligne qu'il partage les objectifs sanitaires présentés. Il considère cependant qu'il est indispensable d'être plus exigeant vis-à-vis de l'Etat.

Monsieur Marc GODEFROY indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen partagent les enjeux et les objectifs du plan définissant les orientations départementales relatives à la santé pour les 5 prochaines années.

Monsieur GODEFROY remarque que la politique de prévention santé est une politique essentiellement transversale. Il rappelle que les membres de son groupe avaient exprimé leurs inquiétudes par rapport aux orientations prônées par le Département notamment en matière de moyens.

Monsieur GODEFROY évoque différents points d'inquiétudes par rapport à la politique menée par la majorité départementale, notamment concernant les personnels, la Protection Maternelle et Infantile, le handicap, les personnes âgées et la jeunesse.

Monsieur GODEFROY considère que le Département ne pourra pas se passer d'un accord ambitieux avec l'Agence Régionale de santé.

Monsieur GODEFROY estime que des résultats ne pourront être obtenus en matière de prévention que si davantage de moyens financiers y sont alloués.

Monsieur GODEFROY explique que si les membres de son groupe sont d'accord sur les objectifs, ils ne sauraient partager l'analyse qui est faite des moyens nécessaires. Il considère que le projet présenté n'ambitionne pas de développer ou d'affecter les moyens dans des conditions suffisantes.

Monsieur GODEFROY indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen préfèrent attendre les programmes opérationnels pour se prononcer. Il annonce qu'ils s'abstiendront sur la présentation de ce plan de santé.

Madame Catherine DEPELCHIN salue le travail accompli par Madame DEZITTER.

Madame DEPELCHIN constate que le territoire du département du Nord concentre des difficultés sociales et sanitaires, notamment un taux de mortalité supérieur à la moyenne, une surreprésentation du handicap ainsi qu'une forte exposition aux principaux facteurs de risques liés à la consommation d'alcool et de tabac. Elle fait remarquer que le département possède aussi des atouts, tels le centre hospitalier universitaire, le pôle Eurasanté et l'Institut Pasteur.

Madame DEPELCHIN rappelle que la santé n'est pas une compétence départementale et que le Département n'intervient que dans certains domaines, notamment la prévention.

Madame DEPELCHIN fait observer que l'Etat ne se donne pas les moyens de répondre aux enjeux en matière de santé du département du Nord.

Madame DEPELCHIN souligne que la santé est abordée à travers de multiples facteurs, tels la jeunesse, l'insertion, l'autonomie, le sport ou l'environnement. Elle remarque que la politique du Département prend en compte la personne dans une approche basée sur le maintien de son bien-être.

Madame DEPELCHIN constate que le Département souhaite plus que jamais être présent dans les périodes où les risques de fragilité, de difficulté ou de rupture sont importants, afin d'intervenir plus efficacement et plus rapidement.

Madame DEPELCHIN fait remarquer que le Département, en s'engageant dans une politique de proximité, est aux côtés des Nordistes à chaque moment de leur vie.

Madame DEZITTER souligne la difficulté de réaliser un bilan sur des actions de prévention. Elle signale que si des indicateurs restent très alarmants, des améliorations peuvent être constatées, notamment en matière de tabagisme et de dépistage du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH).

Madame DEZITTER indique que les moyens utilisés dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) n'ont pas été remis en cause et qu'il n'y a pas de réduction de personnels dans les Services de Prévention Santé (SPS).

Madame DEZITTER évoque la réorganisation du service départemental des PMI à la disposition des maternités.

Madame DEZITTER explique que le projet de délibération fixe les grandes orientations et que le plan d'actions, en cours de construction, devrait être opérationnel pour la fin du premier semestre.

Monsieur le Président constate que la région des Hauts-de-France souffre d'une discrimination négative en matière de services de l'Etat alors que son territoire connaît les problèmes sociaux, notamment en matière de santé publique, les plus cruciaux. Il estime fondamental que lui soient au moins accordés les moyens proportionnels à sa population.

Concernant les déserts médicaux, Monsieur le Président pense que la situation pourrait s'améliorer par le biais des efforts réalisés dans les maisons de santé pluri-professionnelles.

Evoquant la transversalité des politiques, Monsieur le Président fait remarquer que le retour à l'emploi participe non seulement à la stabilisation professionnelle et financière, mais aussi à l'amélioration du bien-être de la personne et de sa famille.

Monsieur le Président estime que le dispositif des logements partagés contribuera à l'allongement de l'espérance de vie des aînés dans des conditions agréables.

Dans le domaine de l'enfance, Monsieur le Président évoque diverses pistes de travail, notamment le remailage des familles lorsque cela est possible, le recours à l'adoption pour les enfants délaissés ainsi que la réouverture d'internats.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents : Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER

N° 2.1

DGASOL/2019/60

OBJET :

ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES RELATIVES À LA SANTÉ POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES 2019 - 2023

Le Département est compétent en matière de santé à plusieurs titres. La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est une compétence obligatoire, et depuis la loi adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées relève également du Département.

Par ailleurs, le Département du Nord a souhaité garder les compétences concernant la lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, la prévention du cancer et les vaccinations par délégation de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Enfin, le Département, à travers l'ensemble de ses politiques notamment en matière d'environnement, d'habitat, de sport, de culture, d'éducation, contribue également à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

En cohérence avec cette vision globale de la santé, et au regard de l'état des lieux départemental et de l'action déjà menée par le Département, il est proposé de définir les orientations départementales en matière de santé pour les 5 ans à venir, en cohérence avec le Programme Régional de Santé – PRS 2 – et les orientations nationales concernant la santé.

Il s'agit de positionner la santé comme un levier fondamental pour :

- l'autonomie à tous les âges de la vie,
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- l'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette nouvelle délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma des solidarités humaines en mettant l'accent sur la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention. Elle sera mise en œuvre à travers un plan d'actions départemental et territorial.

I – UN CONTEXTE SANITAIRE PREOCCUPANT

Le département du Nord est l'un des départements de la France métropolitaine où la population est la plus jeune, mais vieillissante comme l'indiquent les projections démographiques réalisées par l'INSEE.

Les inégalités sociales et territoriales de santé y persistent sur une population fragilisée : un isolement important, des revenus moyens des ménages plus faibles qu'en France métropolitaine, avec un taux d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) parmi les 15 à 64 ans dans le Nord de 6,46 % pour 4,05 % en France, une surreprésentation du handicap notamment.

Si l'état de santé de la population s'améliore, l'évolution est souvent plus lente que dans le reste de la France et les indicateurs de santé sont plus dégradés qu'en moyenne nationale.

Pour le Nord, le taux standardisé de mortalité (TSM « toutes causes de décès chez les personnes de moins de 65 ans ; 2009-2015 » ; source OR2S) est de 245,88 pour 100 000 habitants (France : 187,2 pour 100 000).

Une autre caractéristique majeure de la population est sa forte exposition aux principaux facteurs de risque et une prévalence particulière des maladies chroniques.

La surmortalité due au diabète (taux standardisé de mortalité 75,4 ‰ habitants Nord vs 56,3‰ France), à la consommation de tabac (161,5 ‰ vs 137,4 ‰ habitants) ou d'alcool (53,1‰ vs 29,9 ‰ habitants) est bien plus élevée qu'au niveau national, bien qu'une tendance à la baisse soit amorcée depuis quelques années.

De fortes disparités infra-territoriales persistent et les territoires du sud du département de même que les territoires prioritaires de la politique de la ville affichent des indicateurs de santé plus défavorables encore.

Le recours aux droits et aux soins reste difficile et l'offre de santé encore insuffisante dans certains domaines, notamment en matière de prévention précoce, de santé des jeunes pris en charge en protection de l'enfance, de santé mentale et d'accès à la psychiatrie (absence de lits pédopsychiatriques dans le sud du département), malgré une utilisation parmi les plus élevées des soins tant de ville qu'hospitaliers.

Le cumul des fragilités sociales et de santé rend nécessaire la mise en réseau des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux afin de proposer une réponse coordonnée et adaptée.

II - L'ACTION MENEÉ PAR LE DEPARTEMENT DU NORD

Si la santé est de la responsabilité de l'Etat et mise en œuvre par l'ARS, le Département du Nord, développeur des solidarités humaines et territoriales, aux différents âges de la vie, est également acteur et contributeur de politique de santé. Il agit en complémentarité de nombreux partenaires : les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) et les autres caisses de retraite, la Région, les communes, les centres hospitaliers, les professionnels de santé.

1) Le Département acteur à travers l'activité de ses services

Le Département a une expertise en santé reconnue grâce aux services de PMI, aux services prévention santé et à EPICéA qui mobilisent plus de 900 professionnels et développent des consultations, des accompagnements et des actions de prévention et de promotion de la santé dans la proximité.

Concernant la PMI, près de 650 professionnels exercent sur les 45 UTPAS du département. Ils interviennent dans 375 lieux de consultation auxquels s'ajoutent deux cars PMI.

16 500 consultations médicales de planification familiale et de suivi prénatal et 20 500 consultations infantiles de planification en Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) conventionné sont réalisées annuellement soit un total de 37 000 ainsi que 72 000 consultations infantiles.

50 300 visites annuelles de suivi à domicile des enfants de moins de 6 ans sont également effectuées par les puéricultrices.

Environ 16 % des femmes enceintes ont été rencontrées à domicile par une sage-femme de PMI et 5 % d'entre elles ont fréquenté les consultations prénatales de PMI.

Depuis janvier 2018, les sages-femmes de PMI réalisent les visites postnatales en sortie de maternité dans le cadre du Programme Retour Accompagné à Domicile (PRADO) mis en place par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), pour les femmes qu'elles ont suivies pendant leur grossesse ou qui ont été repérées dans les services de maternité comme présentant des vulnérabilités.

Cet accompagnement précoce facilite la continuité du suivi des familles les plus vulnérables par l'équipe de PMI.

L'action quotidienne de la PMI repose sur le soutien à la parentalité. Une attention particulière est portée au repérage des signes de dépression postnatale chez la mère et à ses répercussions chez l'enfant, ainsi qu'au repérage des difficultés d'interactions et aux troubles de développement.

Selon les territoires, des expertises particulières existent, permettant la mise en œuvre d'une action ciblée : consultations d'allaitement pour les situations où celui-ci pose des difficultés importantes. (depuis plusieurs années, le Département s'est engagé dans la formation de professionnels de PMI pour mieux accompagner les mères ayant un projet d'allaitement), des consultations basées sur l'échelle de Brazelton [*Échelle d'évaluation du comportement du nouveau-né. L'objectif de l'instrument est de cataloguer le comportement interrelationnel étudié en 27 questions et 20 réactions suscitées. Son originalité réside dans le fait que le score de l'enfant se fonde sur sa réaction la plus performante et non sur une réaction moyenne. L'échelle permet d'apprécier des comportements individuels dans la période néonatale, ceux-ci pouvant être prédictifs de la future personnalité et du développement cognitif du bébé*], des consultations de nutrition pour les enfants de moins de 6 ans, présentant un surpoids ou un risque d'obésité, ou des consultations conjointes avec des professionnels de Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP) ou de Centre Médico-Psychologique (CMP).

Dans les 10 Services Prévention Santé (SPS), près de 230 professionnels interviennent auprès de plus de 25 300 personnes en accompagnement médico-social individuel ou collectif et plus de 24 200 personnes en consultations médicales.

Les SPS développent deux types de compétences : d'une part des compétences déléguées par l'Etat, CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic), Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT), Centre de vaccinations et promotion du dépistage des cancers et, d'autre part, des compétences de prévention et promotion de la santé en appui aux DTPAS à destination des publics prioritaires du Département. Ils mobilisent le public par des actions d'accompagnement individuel ou collectif, en travaillant sur la motivation pour amener les personnes à prendre en charge leur santé.

Ainsi les professionnels des SPS interviennent auprès des Allocataires RSA, des enfants et jeunes confiés à l'ASE et leurs parents, et auprès des personnes en perte d'autonomie. Par exemple, une maman, allocataire RSA, dont l'enfant est confié à l'ASE suite à un problème d'addiction, pourra être accompagnée par le SPS dans un objectif d'insertion professionnelle mais également afin de faciliter le retour à domicile de l'enfant grâce à la prise en charge du problème de santé de la maman. Un lien pourra éventuellement être fait avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) par rapport à une reconnaissance du handicap.

L'équipe EPICéA [*Equipe Promotion de la Santé Information Conseil et Accompagnement*], avec ses 13 professionnels, accompagne à travers le conseil pédagogique, la ressource documentaire et l'accompagnement méthodologique la montée en compétence des usagers et des professionnels afin de promouvoir le bien-être et la qualité de la vie pour prévenir les conduites à risque.

Le centre de ressources, accessible gratuitement, met à la disposition de tous des supports d'information et de prévention, des ressources documentaires et des supports pédagogiques variés. Les thématiques sont diverses : conduites à risques - addictions (alcool, tabac, cannabis et autres drogues illicites, écrans, jeu de hasard, ...) - compétences sociales, cognitives et émotionnelles - santé globale - alimentation - parentalité - jeunesse - vie affective et sexuelle - violences et discriminations.

L'équipe conseille et accompagne tout acteur de prévention souhaitant s'engager dans un projet de prévention et/ou de promotion et d'éducation à la santé. Différents niveaux d'accompagnement peuvent être proposés : conseil pédagogique, accompagnement méthodologique, formation, accompagnement dans l'action.

Elle développe depuis plusieurs années son appui auprès des professionnels du Département. Elle forme les intervenants et accompagne par exemple les Services d'Accueils Familiaux (SAF). Le projet vise à renforcer la place et le rôle de l'assistant familial en tant qu'acteur de promotion de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Dans le champ de l'autonomie le Département mène une politique ambitieuse et innovante en prenant en compte la personne dans une approche globale basée sur le maintien de son bien-être.

Dans les huit Pôles Autonomie, les professionnels contribuent aux politiques de santé départementales en favorisant notamment le soutien de la vie à domicile des personnes âgées ainsi que le parcours résidentiel des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ainsi, les équipes interviennent auprès des seniors dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile (plus de 30 000 bénéficiaires pour le Département), auprès des personnes en situation de handicap pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ainsi qu'auprès des personnes âgées ou en situation de handicap hébergées en accueil familial.

L'ensemble des services sociaux et médico-sociaux de l'UTPAS, par ailleurs, participe à l'action menée en matière de santé en favorisant l'accès aux droits ou en proposant des actions de prévention.

En outre, le Département intervient directement dans les collèges, en matière de **restauration scolaire**. En lien avec la délégation à la ruralité, la démarche d'approvisionnement local permet de soutenir les producteurs locaux. En favorisant une alimentation de qualité, celle-ci contribue également au mieux-être des collégiens.

A travers le Programme Educatif Départemental pour les Collégiens (PEDC), le Département soutient des projets qui contribuent pour certains à l'alimentation, le sport, le bien être. De même, l'aide à la réussite du collégien permet de financer des actions individuelles en matière de santé.

2) Le Département contributeur par le biais du soutien aux partenaires

Le Département apporte un soutien financier à des partenaires qui proposent des actions répondant aux priorités départementales en termes de santé.

Concernant l'appel à projets santé, la volonté forte de rééquilibrage en faveur des territoires prioritaires s'est manifestée par le soutien à des nouvelles actions sur le Valenciennois, le Douaisis et le Cambrésis. En 2018 ont été financées 72 actions dont 23 nouveaux projets.

Dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, les membres de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ont pu identifier, sur la base du diagnostic des besoins et du recensement des initiatives locales, 6 axes prioritaires : améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie, prévenir les pertes d'autonomie évitables, éviter l'aggravation de situations déjà caractérisées par une incapacité, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, former les professionnels et développer la recherche et les stratégies d'évaluation.

Une dotation dédiée aux actions de prévention a permis de financer des actions de santé globale sur les thèmes suivants : bien vieillir (nutrition, mémoire sommeil, prévention des chutes), lien social, habitat et cadre de vie, sécurité routière, accès aux droits.

En 2018, le levier de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie a permis le financement d'actions individuelles et collectives portées par 124 acteurs locaux et associatifs en territoire dont les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) et les 7 Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

En matière de jeunesse, le Département soutient le dispositif Maison des Adolescents (MDA) par le financement et l'accompagnement de deux MDA, (MDA de la Métropole Lilloise et MDA du Hainaut) conjointement avec l'ARS. Ces MDA, dans le cadre de leur accueil généraliste et pluridisciplinaire, ont vocation à répondre et à orienter les jeunes, leur famille et les professionnels sur toute problématique liée à l'adolescence, dont les problématiques de santé.

III - LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SANTE DU DEPARTEMENT DU NORD

Face aux enjeux sanitaires et sociaux, le projet porté par le Département est de développer une politique de prévention au profit des publics prioritaires et en particulier dans les territoires les plus fragiles. La santé est une clé essentielle dans le parcours vers l'autonomie. La politique de santé menée par le Département est donc un levier fondamental que ce soit en matière d'accès à l'emploi pour les allocataires du RSA ou les jeunes, mais aussi pour les parents et les enfants confiés à l'ASE ou bien encore pour préserver l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le Département souhaite renforcer l'accès aux droits et à la prévention et développer son action de prévention précoce. Pour cela il est proposé des principes d'action et deux orientations majeures.

1 - Principes d'actions pour positionner la santé comme un levier fondamental pour l'autonomie tout au long de la vie

Quelques principes d'actions guideront la politique menée par le Département en matière de santé afin de soutenir les parcours des personnes accompagnées tout au long de la vie.

L'approche de la santé doit être globale et environnementale, il est essentiel d'agir sur l'environnement de manière globale et transversale en prenant en compte les déterminants de santé tels que le cadre de vie, l'habitat. Afin de favoriser une approche transversale, des liens seront notamment développés entre les professionnels en charge du logement et de la santé.

La démarche retenue est celle du Développement Social Local qui prend en compte les ressources de la personne et les ressources du territoire. La personne est acteur de son parcours de santé, l'enjeu est de l'amener à évaluer son état de santé et à prendre conscience de ses ressources personnelles et environnementales en matière de santé.

Plutôt que de se limiter à la question de savoir d'où vient la maladie et comment elle peut être évitée, il convient de répondre aux questions suivantes : d'où vient la santé et comment peut-elle être renforcée. L'action des professionnels sera donc centrée sur les facteurs de protection et non sur les facteurs de risque. Cette perspective repose sur une approche positive et dynamique s'adressant aux enfants et aux adultes accompagnés.

Le Département choisit ainsi de valoriser et développer les Compétences Sociales Cognitives et Emotionnelles que les Scandinaves appellent « Les aptitudes pour la vie ». Il s'agit de la capacité à mobiliser un ensemble de ressources (savoirs, savoir-faire, savoir être) pour répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien être mental, en adoptant un comportement approprié et positif grâce à des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.

L'approche globale s'appuie aussi sur une concertation et une coopération entre acteurs. Le Département s'inscrit dans la politique de santé régionale et souhaite coordonner son action avec celle de ses partenaires. Il s'appuie pour cela sur des conventions notamment avec les CPAM et la CARSAT et participe aux instances pilotées par l'ARS.

Le Département impulse des instances de coordination telles que les Commissions Territoriales de l'Autonomie (CTA) qui favorisent cette approche. De même pour les instances existantes telles que les Groupes Socio-Educatifs (GSE) par exemple ou les groupes ressources insertion.

La participation des professionnels aux différents réseaux existants : périnatalité, santé mentale, addictions notamment, sera également recherchée afin d'améliorer l'orientation des publics et faciliter la coordination des parcours.

2 - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Le Département développera son action de prévention en matière de santé avec ***une priorité en faveur des allocataires du RSA, des enfants et jeunes pris en charge par l'ASE et des personnes en perte d'autonomie. Il mettra particulièrement l'accent sur les territoires présentant des indicateurs plus défavorables. Il s'agit des territoires du Sud du Département, du bassin minier et des quartiers politique de la ville.***

Concernant l'accès aux services départementaux proposant une offre de santé

Afin de favoriser l'accessibilité dans la proximité, l'action visera à :

- ✓ Adapter l'implantation des services, des consultations aux besoins repérés au travers des diagnostics de territoire.
- ✓ Accompagner la mobilité des publics en utilisant les solutions développées en territoire.
- ✓ Favoriser les coopérations entre services PMI - SPS notamment, pour une meilleure couverture territoriale.
- ✓ Améliorer l'offre de service départementale par la création de réseaux, de centres de santé sexuelle, dans chaque DT afin de proposer une porte d'entrée unique et une offre globale de dépistage et de planification.
- ✓ Maintenir les rendez-vous de la santé dans les territoires ruraux en complémentarité avec les examens de santé proposés par les CPAM pour des publics plus fragiles.
- ✓ Faciliter les démarches d'accès à l'information et aux droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en renforçant la visibilité des Relais Autonomie.
- ✓ Rendre accessible notre offre de service en améliorant les outils de communication avec les usagers ; une attention particulière sera portée sur l'accessibilité des services en terme de communication avec les usagers en s'inspirant de la démarche Facile à Lire et à Comprendre (FALC). De la même façon, dans le cadre de la démarche Département 100% inclusif, un effort supplémentaire sera réalisé en terme d'adaptabilité aux personnes déficientes sensorielles.

Concernant les relations avec les partenaires

Le Département confirme son soutien aux maisons de santé pluri-professionnelles, qui mènent des actions complémentaires aux actions du Département en direction des publics prioritaires. Les projets de qualité promouvant une approche globale de la santé (prévention, soins, médico-social et social), sur les zones fragiles ou en difficultés déterminées par l'ARS bénéficieront d'un soutien en investissement. Celui-ci se fera au titre des crédits Projets Territoriaux Structurants (PTS) sur le volet « améliorer l'accessibilité des services au public » comme prévu par la délibération du 19 Novembre 2018.

Les partenaires sont souvent moins nombreux dans les territoires en difficulté, et parfois moins outillés en ingénierie pour monter des projets. Aussi, le Département s'attachera à leur apporter un soutien, soit par le biais de ses services, soit avec le soutien en ingénierie de l'Etablissement Public Administratif (EPA) et des têtes de réseau associatives, afin de faire émerger des projets sur les territoires déficitaires. Pour la prévention de la perte d'autonomie, l'appui méthodologique aux porteurs sera renforcé par une animation partenariale avec l'ARS et la CARSAT.

Pour les établissements, la prise en compte de la santé dans sa notion globale au titre de la promotion du bien-être de la personne sera intégrée comme un indicateur de qualité dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) que ce soit pour l'enfance, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

3 - Augmenter le recours à l'offre de prévention et de soins

Dans ce domaine il est nécessaire d'aller vers les populations fragiles, de maintenir l'action de prévention précoce, de conforter l'accompagnement médico-social proposé par les professionnels.

Une déclinaison opérationnelle est proposée afin d'intervenir efficacement à tous les âges de la vie, et en particulier dans les périodes où les risques de fragilité, de difficulté ou de rupture sont majorés.

En période périnatale et pour la petite enfance

Il s'agit de développer toute action concourant à une meilleure prise en compte des besoins des jeunes enfants.

Il importe également de prendre en compte dans une approche transversale les problématiques de santé des parents afin de les orienter si besoin et agir précocement. L'accent sera mis sur :

- ✓ L'entretien prénatal précoce proposé aux femmes enceintes suivies en consultation ou par les sages-femmes de PMI.
- ✓ L'accompagnement précoce à domicile pendant la grossesse et en sortie de maternité avec le service de retour à domicile « PRADO ».
- ✓ Le renforcement de la coordination entre les 22 maternités et les 45 services de PMI dans chacun des territoires.
- ✓ L'intervention à domicile proposée aux familles pour un soutien à la parentalité et l'éducation à la santé.
- ✓ La proposition d'exams de 2 ans en PMI afin de repérer de façon précoce les difficultés de l'enfant (acquisition du langage, troubles envahissants du développement de type autisme...) et d'orienter au plus vite vers une prise en charge adaptée.
- ✓ Le développement de projets innovants tel que le projet partenarial (Education Nationale – CMP - PMI) autour des troubles du langage initié dans l'Avesnois.
- ✓ Le déploiement de consultations d'allaitement.
- ✓ La mise en place de consultations de nutrition, de consultations de Brazelton par les personnels formés.
- ✓ Le déploiement de modalités de travail favorisant l'accueil des hommes en consultation prénatale et de planification familiale, reconnaissant l'impact de la santé des hommes sur la santé de leurs partenaires et de leurs futurs enfants, ainsi que le rôle du père comme (futur) parent.
- ✓ Le développement d'actions de prévention telles que la prévention du bébé secoué : permettre à tout professionnel de PMI d'être formé à évoquer ce diagnostic. Il s'agit également de sensibiliser les assistants maternels et familiaux à la prévention de ces situations.
- ✓ La sensibilisation à la santé environnementale notamment auprès des femmes enceintes.
- ✓ Le repérage des problématiques de santé chez le père ou la mère et l'orientation vers le Service de Prévention Santé de proximité.

Pendant l'enfance

Il convient d'améliorer la prise en compte de la santé des enfants en mettant un focus sur les enfants confiés en protection de l'enfance.

En terme d'évaluation tout d'abord, il sera recherché une prise en compte systématique de la santé lors de l'évaluation des situations, en particulier pour les informations préoccupantes, et notamment pour les enfants les plus jeunes où l'observation du développement est une priorité. (Cf. référentiel information préoccupante).

Un bilan médical et psychologique des enfants doit également être proposé pour chaque enfant confié à l'ASE. Les professionnels de PMI sont particulièrement mobilisés dans ce cadre en lien avec les psychologues enfance. Une convention avec les CPAM prévoit pour les enfants plus grands (plus de 12 ans) qu'ils bénéficient, ainsi que leurs parents, de l'offre proposée en centres d'exams de santé.

Ensuite dans la prise en charge, la prise en compte de la santé dans le projet pour l'enfant (PPE) sera généralisée.

Un soutien doit être apporté aux assistantes familiales, un programme de sensibilisation à la prévention sera modélisé et développé sur le département en s'appuyant sur l'expérience menée avec EPICéA, le Service Prévention Santé du territoire et le Service Accueil Familial (SAF) de Valenciennes.

Pour les jeunes

Dans la même démarche, une vigilance particulière doit être apportée auprès des jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité de par leur handicap ou leur histoire personnelle.

La mise en réseau des acteurs de la santé et du social sera recherchée. Ainsi les maisons des Ados, soutenues par un financement départemental, ont un rôle important à jouer.

Le Département s'engage dans la politique « Entrée dans la Vie Adulte » (EVA) à mieux accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs (18-21 ans) ayant eu un parcours à l'ASE et à anticiper le passage de la majorité. Dans ce cadre, et dans le respect des obligations de la loi relative à la protection de l'enfant du 16 mars 2016, un entretien dès l'âge de 16 ans avec chaque jeune sera mené. Il permettra de faire le bilan de son accompagnement et évoquer les perspectives à travailler en matière d'accès à l'autonomie. Dans le cadre de cette rencontre, une vigilance particulière sera apportée sur les éventuelles problématiques liées à la santé et au bien-être du jeune afin de lui proposer un accompagnement adapté.

Les projets jeunesse des centres sociaux devront intégrer la thématique santé et notamment la prévention des conduites à risques et le développement des compétences sociales cognitives et émotionnelles.

Les jeunes collégiens bénéficient des actions soutenues par la délégation à l'Education, si besoin des actions spécifiques pourront être menées sur les territoires repérés en difficulté, en lien avec les clubs de prévention.

Par ailleurs, la proposition de séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès de groupes d'élèves de 3^{ème} et 4^{ème} sera poursuivie par les conseillères conjugales des centres de planification. Cette intervention peut également être proposée auprès de jeunes de l'aide sociale à l'enfance et de jeunes en situation de vulnérabilité.

Pour les adultes

Le Département poursuivra son action en allant vers les populations les plus fragiles avec par exemple des consultations décentralisées.

La convention Département – CPAM, adoptée en juillet 2018, est un levier important qui doit permettre de mieux coordonner les interventions dans l'intérêt des personnes accompagnées, afin de faciliter l'accès aux informations et aux dispositifs d'aide, l'accès aux droits et à l'offre numérique, l'accès aux actions de prévention, l'accès réel aux soins.

Le Département participera ainsi au dispositif PFIDASS [*Plateforme d'Intervention pour l'Accès aux Soins et à la Santé*] qui vise à lutter contre le renoncement aux soins.

Concernant les allocataires du RSA, la santé peut être également un levier pour faciliter l'accès à l'emploi. Il sera proposé au moment du premier accueil de l'allocataire, une information sur l'accès aux droits et à la prévention, la formation des référents prendra en compte la thématique santé comme levier vers l'insertion, et des modules santé pourront être proposés à l'occasion des actions emploi organisées par les services du Département.

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Une priorité sera mise sur l'accès aux droits à la prévention et aux soins. Dans ce sens, les CLIC-Relais Autonomie du territoire départemental ont été confortés en tant qu'acteur de proximité, pour apporter des réponses à l'accès aux droits (accueil, information, orientation) des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur entourage, tout en poursuivant leurs missions antérieures (missions d'évaluation des situations individuelles dans leur environnement et de coordination des parcours dédiées au public des personnes âgées). Vingt-trois structures d'accueil et d'informations supplémentaires s'ajoutent désormais aux seize CLIC.

Les Relais Autonomie sont concernés par la convention entre le Département et la CPAM pour faciliter l'accès aux soins et à la prévention et faciliter le repérage du renoncement aux soins.

L'évaluation multidimensionnelle de la perte d'autonomie, réalisée dans le cadre de l'APA par les équipes médico-sociales des Pôles Autonomie permet la proposition d'un plan d'aide. Celui-ci intègre désormais le bien être global de la personne et permet de favoriser le recours aux offres du territoire en termes de prévention mais aussi de soins.

En lien avec l'approche multidimensionnelle de l'évaluation, la convention entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département du Nord s'engage pour la professionnalisation des Services d'Aide A Domicile (SAAD) et intègre un axe sur la bientraitance et la dimension santé.

Le soutien aux proches aidants constitue un enjeu majeur pour activer et soutenir les solidarités familiales et de proximité, qui contribuent à la constitution d'un environnement bienveillant pour la personne âgée en perte d'autonomie et le « bien-vieillir » à domicile. Ce soutien aux aidants permet de prévenir leur épuisement en permettant des périodes de répit de leur fonction d'aidant.

Pour ce faire, le Département développe des solutions et souhaite rendre lisible et accessible à un plus grand nombre de personnes un ensemble de possibilités de répit à travers un « panier de services ».

Tout au long de la vie

Les actions de prévention transgénérationnelles s'adressent aussi bien à des publics relevant de l'enfance qu'aux personnes âgées ou aux adultes. Elles sont adaptées en fonction des besoins et attentes de chaque personne.

Dans le cadre du CeGGID, les professionnels de SPS proposent des actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle aux personnes les plus exposées aux risques.

En matière de prévention des comportements à risques liés aux conduites de consommation, des actions de sensibilisation et de formation seront proposées aux professionnels concernés par le biais d'EPICéA, notamment afin de développer une culture commune et une montée en compétences, par exemple au sujet de l'utilisation des écrans.

Une offre de service dédiée à la prévention et la prise en charge des problématiques de surpoids, d'obésité et d'insuffisance pondérale sera développée sous la forme de consultations et d'accompagnements médico-sociaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération transfrontalière avec la province du Hainaut, le Département, à travers l'implication d'EPICéA, a co-construit un outil pédagogique à destination des personnes en difficulté d'autonomie alimentaire. Cet outil intitulé « *Plat net market* » sous forme d'un supermarché virtuel promeut une alimentation de qualité. Il fera l'objet d'une déclinaison dans le Département afin d'être proposé aux acteurs sociaux dans les territoires en soutien aux actions menées.

Pour les personnes en situation de handicap, et en s'appuyant sur l'ensemble des politiques départementales, une démarche coordonnée vise à favoriser l'inclusion des personnes dans la cité. Cette dynamique, déjà lancée, poursuit le soutien au développement de solutions d'habitat inclusif, la transformation et la diversification de l'offre de service. Cette approche contribue au bien-être de la personne dans le choix de son parcours de vie. La primauté est donnée à l'inclusion dans le droit commun en développant des capacités d'intervention à domicile. Le Département poursuivra également son soutien dans la recherche d'aides techniques innovantes favorisant le maintien à domicile.

La mise en place de la réponse accompagnée pour tous en partenariat MDPH - ARS doit permettre d'élaborer des réponses adaptées aux situations complexes. Ce dispositif est accompagné dès 2019 par une enveloppe dédiée.

La santé mentale est un enjeu fort pour le Département du Nord au regard des personnes qu'il accompagne, ce tout au long de la vie : troubles psychiques pendant la grossesse, en périnatalité et pendant la petite enfance (PMI, SSD), enfants sous protection (surreprésentation des troubles psychiques), personnes en insertion, en situation de handicap ou âgées.

Dans le domaine des troubles psychiques, il importe de faciliter un repérage précoce, l'accès au diagnostic et aux soins. Les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) pilotés par l'ARS permettront l'élaboration de solutions sur cette thématique en lien avec les CTA notamment.

IV – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Un plan d'action pour décliner les orientations au niveau départemental et territorial

Afin de garantir la mise en œuvre des orientations, un plan d'action départemental sera élaboré afin de déterminer des objectifs opérationnels mesurables. Dans la continuité de la démarche de diagnostic et de plans d'action initié par les DTPAS en 2016, il sera décliné au niveau de chaque territoire. Ce plan d'action fera l'objet d'un bilan annuel.

Renforcer les compétences médicales

Face à la difficulté de recrutement de médecins généralistes et spécialistes, le Département poursuivra et développera la politique d'accueil en stage des internes de médecine générale et des internes de santé publique, pour faire connaître les métiers et promouvoir les postes départementaux.

Afin de promouvoir l'attractivité des postes de médecins, le taux horaire de rémunération des médecins vacataires sera revalorisé en plusieurs étapes, dont la première interviendra dès le premier trimestre 2019. Pour les médecins titulaires, un travail de communication sera développé avec les réseaux des médecins et l'Ordre des Médecins. Par ailleurs le Département étudiera la possibilité de revaloriser leur régime indemnitaire.

S'appuyer sur les compétences déléguées par l'ARS

Le Département a demandé le renouvellement de son habilitation CeGIDD, les conventions avec l'ARS au titre des CLAT et des vaccinations seront renouvelées, l'activité de promotion du dépistage des cancers sera précisée en lien avec l'ARS.

Moderniser l'intervention des services

Le déploiement de l'informatisation du dossier de suivi de la mère et du dossier de suivi de l'enfant sera poursuivi, ainsi que la dématérialisation des échanges avec les services d'état civil concernant les avis de naissance et avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) concernant les déclarations de grossesse.

L'enjeu est que les services repèrent plus facilement et plus vite les situations de vulnérabilité et proposent un accompagnement précoce.

De même, un logiciel de gestion des activités liées aux compétences déléguées par l'Etat sera mis à disposition afin de sécuriser les pratiques et garantir une lisibilité de l'offre de service.

La sécurisation des échanges de données médicales sera garantie.

Une réflexion sera également menée afin de moderniser l'accès aux services de santé pour le public, en lien avec la mise en œuvre de la digitalisation.

Accompagner les évolutions des missions

L'intervention d'EPICéA sera déployée sur l'ensemble du Département, pour développer à l'interne des formations accompagnées au bénéfice des professionnels sociaux et médico-sociaux, afin de repérer les ressources des personnes accompagnées et les potentialiser.

Il s'agit de modéliser et généraliser les actions menées auprès des assistants familiaux pour l'enfance, et des accueillants familiaux pour les personnes âgées, ainsi que les actions menées auprès des référents RSA.

Pour les SPS, en dehors des compétences déléguées par l'Etat, leur mission sera recentrée au profit des publics prioritaires du Département en appui aux UTPAS et aux DTPAS : les allocataires du RSA, les publics de l'ASE, les personnes en perte d'autonomie âgées ou en situation de handicap pour éviter l'évolution vers des situations complexes.

Les SPS constitueront ainsi un « plateau technique » mobilisable au niveau de chaque DTPAS afin de garantir un meilleur pilotage des priorités d'action pour les publics les plus vulnérables du Département.

Comme prévu par la convention signée avec l'Etat pour la lutte contre la pauvreté, une externalisation de l'évaluation de l'agrément des assistants maternels sera réalisée sur 3 ans afin de recentrer les professionnels de PMI sur les missions prioritaires de prévention, plus particulièrement autour de la périnatalité.

Rechercher un meilleur équilibre territorial en santé

Afin d'améliorer la couverture territoriale, une réflexion sera menée pour déployer de manière équilibrée les moyens des services PMI, SPS, Planification et pour définir des objectifs en matière d'accompagnements individuels et collectifs.

L'implantation des services sera analysée afin d'éviter dans les territoires très urbains la dispersion des moyens et concentrer l'offre de service dans des lieux adaptés, visibles, permettant une amplitude d'ouverture importante, une mutualisation des moyens pour une complémentarité de missions, par exemple CPEF et CeGIDD pour mettre en place des Centres de Santé Sexuelle.

V - MIEUX COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE DE SANTE DU DEPARTEMENT

Les compétences et les actions du Département en matière de santé sont insuffisamment connues par le public et par les partenaires. Aussi, il convient de mieux faire connaître l'offre de prévention du Département, en poursuivant le travail réalisé sur le site LeNord.fr, mais également en développant des outils à destination des personnes concernées.

La personne accompagnée doit être au centre de l'action, le Département souhaite également recueillir l'avis des personnes concernées par la mise en œuvre de ses politiques. Aussi, la délibération cadre en matière de santé fera l'objet d'une présentation aux représentants des usagers à travers le Comité Local des personnes concernées.

Un axe prioritaire sur la communication inclusive pour les personnes en situation de handicap sera développé.

L'amélioration de la signalétique sur les bâtiments départementaux sera réalisée, de même des conventions seront recherchées avec les communes et autres partenaires qui accueillent les consultations.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les propositions relatives à la santé telles que reprises dans le présent rapport.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 38.

57 conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEROEUX, FREMAUX, MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FERNANDEZ), STANIEC-WAVRANT et ZOUGGAGH ainsi que par Messieurs BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA), BRICOUT, CABAYE, CADART, CHRISTOPHE, DUSART, GOSSET, HIRAUX, RENAUD et WAYMEL.

Monsieur SIEGLER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur MONNET.

Monsieur DUHEM, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Messieurs DELANNOY, DUSART, HIRAUX, POIRET et ZAREMBA, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents pour ce vote.

Vote intervenu à 16 h 33.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 58

Majorité des suffrages exprimés : 30

Pour : 58 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, REPUBLICAIN, CITOYEN ET APPARENTES POUR LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DU FONDS EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS

Madame Maryline LUCAS présente la motion déposée par les membres de son groupe. Elle explique que la pérennité du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) est menacée puisque l'Union européenne prévoit de statuer sur son maintien ou sa suppression en 2019 pour une application sur la période 2020-2026.

Madame LUCAS rappelle que la Croix-Rouge, les Restos du Cœur, la Banque alimentaire ainsi que le Secours populaire avaient été habilités en France comme organismes partenaires pour la période 2014-2020. Elle précise que le FEAD représente 40 % des denrées distribuées par ces organismes.

Madame LUCAS ajoute que dans l'hypothèse du maintien du FEAD, des coupes budgétaires importantes sont à craindre.

Madame LUCAS estime qu'il est indispensable d'exiger non seulement la préservation du FEAD, mais également de défendre une augmentation de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée pour répondre aux besoins immenses et croissants d'accès aux ressources de première nécessité.

Madame LUCAS indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés demande la préservation et l'augmentation du Fonds européen d'aide aux plus démunis à travers cette motion.

Monsieur Didier MANIER annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen soutiendront cette motion.

Monsieur Olivier HENNO souligne la nécessité de maintenir cette politique essentielle pour toutes les associations caritatives.

Monsieur HENNO signale la volonté de l'Union européenne de regrouper toutes les politiques sociales.

Monsieur HENNO estime qu'il est nécessaire d'être vigilant sur l'avenir de ce fonds. Il pense cependant que l'Union européenne à l'intention de maintenir cette aide aux plus démunis ainsi que tout ce qui est lié à l'inclusion sociale dans le nouveau Fonds Social Européen (FSE+).

Monsieur HENNO indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront favorablement cette motion.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la motion suivante :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya

FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents : Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Fabrice ZAREMBA

Motion déposée par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés Pour le maintien et le renforcement du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

Considérant que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère ;

Considérant la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants ;

Considérant que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5,5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim ;

Considérant que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours populaire français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur ;

Considérant qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe ;

Considérant que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité ;

Le Groupe communiste demande la préservation et l'augmentation du Fonds européen d'aide aux plus démunis.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 34.

65 Conseillers départementaux étaient présents. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DELANNOY et POIRET.

Monsieur WILMOTTE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame DEZITTER.

Mesdames BORIE, CHASSAING, COTTENYE, MANNARINO et TONNERRE ainsi que Monsieur BRICOUT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents pour ce vote.

Vote intervenu à 16 h 40.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 70

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 70 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

La motion est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC• **Rapports n^{os} 1.2 à 1.8**

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport 1.2 relatif à l'expérimentation du télétravail. Il indique que la nouvelle phase de préfiguration ouvrira l'opportunité de proposer du télétravail à un potentiel de près de 4 000 agents, sous réserve de l'éligibilité de leurs activités et de l'accord du responsable hiérarchique.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Carole BORIE, Guy BRICOUT, Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Geneviève MANNARINO, Marie TONNERRE

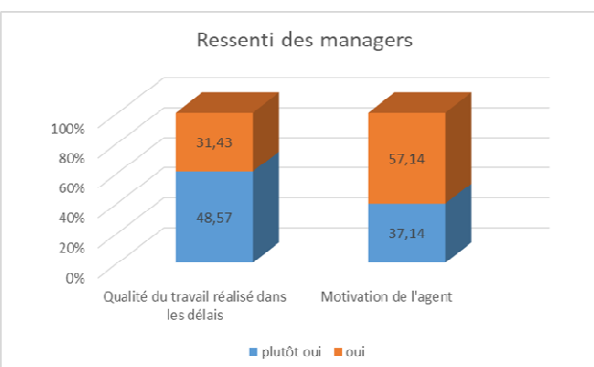
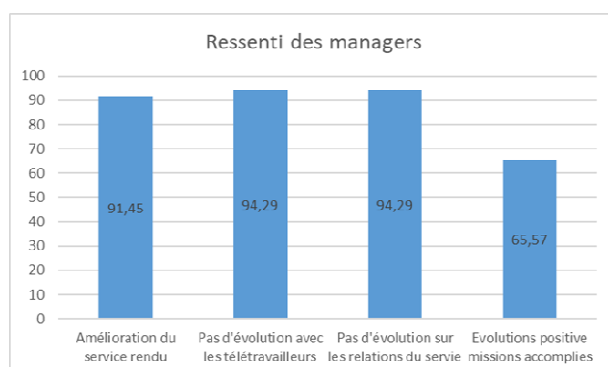
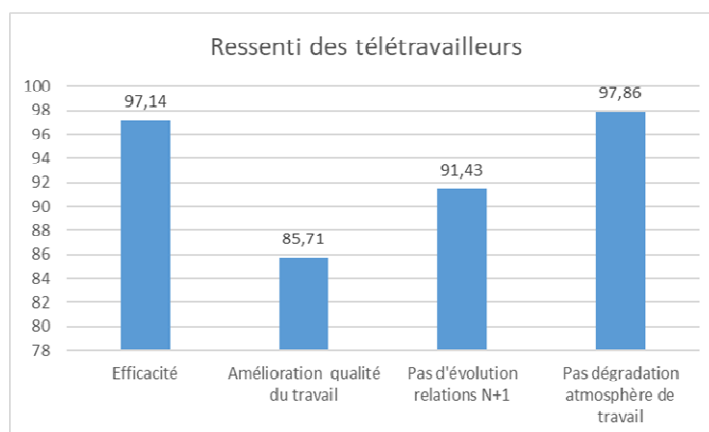
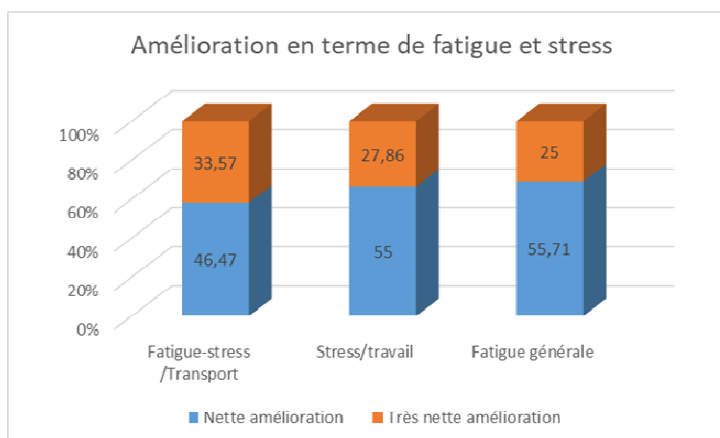
N° 1.2**DRH/2019/95****OBJET :****PRÉFIGURATION DU TÉLÉTRAVAIL À COMPTER DU 1ER AVRIL 2019 ET JUSQU'AU 31 MARS 2020**

L'expérimentation du télétravail, actuellement en cours au sein des services départementaux depuis le 1^{er} septembre 2017, à laquelle ont pris part plus de 180 télétravailleurs, prendra fin au 31 mars 2019.

L'évaluation globale menée l'été dernier auprès des télétravailleurs et de leurs responsables hiérarchiques est venue confirmée les résultats positifs recueillis lors de l'évaluation partielle menée en mars 2018, à savoir :

- 97,14 % des télétravailleurs se sentent plus efficaces ;
- pour 91,43 % des télétravailleurs, il n'y a pas eu de dégradation dans les relations avec les responsables ;

- pour 97,86 % des télétravailleurs, il n'existe pas de dégradation de l'atmosphère de travail et pour 94,29 % des responsables hiérarchiques, il n'y a pas d'évolution sur les relations du service ;
- enfin, il est observé une nette amélioration en terme de diminution de fatigue et de stress.



Compte tenu de ces résultats, il est proposé de mettre en place une phase de préfiguration du télétravail, à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020.

Au démarrage de l'expérimentation, 37 métiers étaient ouverts, représentant un potentiel de 1 550 agents éligibles au télétravail. Le travail sur les fiches de poste entrepris dernièrement permet aujourd'hui de préciser les possibilités au plus proche des directions et des services.

De nouvelles fiches de poste, dont certaines activités sont éligibles au télétravail, seront ouvertes dans le cadre de cette préfiguration. De plus, il est également prévu de permettre aux cadres encadrants de pouvoir bénéficier d'un forfait mensuel de 4 jours de télétravail. Cette ouverture va permettre à près de 4.000 agents de solliciter, s'ils le souhaitent et avec accord de leur hiérarchie, d'exercer une partie de leurs activités en télétravail.

En vue de maintenir un lien avec le service, le nombre de jours en télétravail reste de 2 jours maximum par semaine (1 jour par semaine pour les travailleurs sociaux afin de maintenir le lien avec les usagers) au prorata de la quotité de travail. Par ailleurs, avec accord du responsable, il sera désormais possible de télétravailler pendant les vacances scolaires.

La liste des fiches de poste générique ouvertes dans ce nouveau cadre sera disponible sur Intranet, permettant son ajustement permanent. Certaines activités et missions restent cependant toujours écartées du télétravail.

Les objectifs de cette phase de préfiguration du télétravail sont d'élargir le périmètre des agents pouvant exercer en télétravail et compléter la réflexion sur l'évolution éventuelle du dispositif vers un déploiement à compter du 1^{er} avril 2021.

Une nouvelle charte précisant les principes et les modalités de préfiguration du télétravail à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 fait partie intégrante de cette délibération.

Les crédits relatifs à l'équipement des télétravailleurs sont inscrits au BP 2019 sur le programme « Systèmes d'Information et d'Administration », pour un montant de 250 000 €

Ce dispositif a été présenté le 28 février 2019 pour avis au Comité Technique ; une information sera effectuée lors du CHSCT.

En conséquence, je propose au Conseil départemental de :

- permettre aux télétravailleurs de continuer leurs activités en télétravail et d'autoriser de nouvelles demandes, sous réserve de l'accord hiérarchique, du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 ;
- de maintenir l'autorisation pour de nouvelles demandes de télétravail avec dérogation pour les situations qui le nécessitent sous réserve de l'avis du médecin de prévention ou prendre en compte des situations exceptionnelles ;

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
34001OP003	34001E06	8 000 000	4 578 558	250 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 40.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur ZAREMBA.

Monsieur GODEFROY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame MANNARINO. Cette dernière n'était pas présente au moment de la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEROEUX, ainsi que Messieurs LEFEBVRE et RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Monsieur HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1.2 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER présente le rapport n° 1.3 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis

CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents excusés : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Carole BORIE, Guy BRICOUT, Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Marie TONNERRE

N° 1.3

DRH/2019/100

OBJET :

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Aux termes des dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et du décret d'application n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Par délibération n° DSP/2013/434 du 6 mai 2013, le Conseil départemental a décidé de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents du Département.

Cette protection sociale complémentaire au Département est assurée par le biais de deux conventions de participation attribuées à Humanis (assureur), via un courtier (Collecteam).

En 2018, 2 241 agents adhéraient à la complémentaire santé et 5 448 à la prévoyance.

Ces contrats s'adressent aussi aux assistants familiaux (475 adhésions pour la prévoyance et 864 pour la santé, en juin 2018).

Nombre d'agents concernés, y compris assistants familiaux :

	2014	2015	2016	2017	2018
Santé	3 625	3 602	3 512	3 333	3 150
Prévoyance	6 171	6 300	6 278	6 203	6 000

Le Département participe aux frais d'adhésion en fonction du revenu fiscal de référence de la famille de l'agent. La participation totale de la collectivité en 2018 était de 2,78 millions d'€ pour les deux contrats.

Montant de la participation employeur :

	2014	2015	2016	2017	2018
	2 587 503 €	2 718 359 €	2 949 927 €	2 891 425 €	2 871 197 €

- participation mensuelle du Département du Nord pour le contrat santé, en fonction du revenu fiscal de référence du ménage :

	de 0 à 15 000 €	de 15 001 € à 20 000 €	de 20 001 € à 25 000 €	de 25 001 € à 30 000 €	de 30 001 € à 35 000 €	de 35 001 € à 40 000 €	de 40 001 € à 45 000 €	de 45 001 € à 55 000 €
1 bénéficiaire	22,72 €	20,72 €	18,72 €	16,72 €	12,72 €	10,72 €	8,72 €	6,72 €
2 bénéficiaires	48,37 €	44,37 €	40,37 €	36,37 €	28,87 €	24,87 €	20,87 €	16,87 €
Familles monoparentales avec 2 enfants	72,42 €	67,42 €	59,92 €	49,92 €	44,92 €	40,42 €	35,42 €	27,92 €
3 bénéficiaires et plus	81,91 €	73,41 €	67,91 €	56,41 €	50,91 €	44,91 €	38,91 €	27,91 €

A titre d'exemple, une mère seule avec 2 enfants, ayant souscrit au régime 1 sans forfait médecine douce et au revenu fiscal de référence de 24 688 €, aura un reste à charge de 85,96 € (cotisation de base 145,88 € - participation employeur 59,92 €).

- participation mensuelle du Département du Nord pour le contrat santé, en fonction du revenu mensuel de l'agent :

Revenu mensuel (y compris RIF et NBI)	<1 000€	Entre 1 000€ et 1 205 €	Entre 1 250€ et 1 500 €	Entre 1 500€ et 2 000 €	Entre 2 000€ et 2 500 €	Entre 2 500€ et 3 000 €	Entre 3 000€ et 4 000 €	Plus de 4 000 €
Participation Département	15€	15€	13€	13€	13€	10€	8€	0€

A titre d'exemple, un agent percevant 1 250 € brut cotisera à hauteur de 19,38 € pour un contrat prévoyance sans option. Avec la participation employeur, le reste à charge est de 0 €.

Pour un revenu brut de 2 500 €, la cotisation sera de 38,75 € et le reste à charge de 17,75 €, avec une participation employeur à 21 €.

Les contrats, débutés en 2014, se terminent le 31 décembre 2019. Il convient donc de renouveler la protection sociale complémentaire couvrant la période 01/01/2020 au 31/12/2025.

Si deux options existent, la labellisation et les conventions de participation, il est proposé de confirmer le recours à des conventions de participation.

En effet celles-ci permettent de négocier des garanties cohérentes et d'un niveau élevé à un coût plus intéressant pour l'agent que s'il avait démarché lui-même un organisme labellisé.

S'agissant du contrat relatif à la prévoyance, il mentionnera la mise en œuvre en 2020 du principe de subrogation qui permet à l'employeur de se substituer à l'assureur et de garantir la continuité du paiement de la rémunération due à l'agent. Il reviendra ensuite à l'employeur de récupérer les fonds ainsi engagés auprès de l'assureur.

Chaque agent sera informé en amont des garanties, des montants des cotisations individuelles et de la participation employeur retenue dans le cadre des nouveaux contrats. Il pourra ainsi prendre le temps de la réflexion pour faire son choix d'adhésion ou non aux contrats proposés.

La proposition est de reconduire la participation globale du Département à hauteur 3 millions d'euros.

Après avis du Comité technique paritaire, il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver le renouvellement de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents départementaux sous forme de conventions de participation pour les risques santé et prévoyance ;
- d'approuver la participation employeur à la protection sociale complémentaire selon une enveloppe annuelle prévisionnelle de 3 millions d'euros ;

- d'approuver le lancement de la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
programme 36002 opérations paie	36002E01	383622866	59779420,39	3000000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 42.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Madame FILLEUL, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur DETAVERNIER présente le rapport relatif à l'augmentation de la valeur faciale du chèque déjeuner de 0,50 €.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande si une prise en charge de cette augmentation à hauteur de 60 % par le Département est envisageable.

Monsieur le Président indique que cette revendication pourra éventuellement être étudiée ultérieurement.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents excusés : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Carole BORIE, Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Marie TONNERRE

N° 1.4

DRH/2019/99

OBJET :**AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE DU CHÈQUE DÉJEUNER**

Tous les agents du Département du Nord ont actuellement droit à des titres restaurant sous format papier d'une valeur faciale de 7,20 €.

Le paiement de ces titres restaurant est pris en charge à 50 % par le Département et 50 % par les agents (soit 3,60 € par titre), la participation des agents étant prélevée directement sur leur fiche de paie.

Pour 2018, le coût global de cette prestation pour le Département s'est élevé à 3 993 055,20 € pour un total de 8 121 agents bénéficiaires.

La dernière revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant remontant à 2012, il est proposé d'augmenter la valeur faciale de 7,20 € à 7,70 €, soit une augmentation de 50 centimes par titre, prise en charge à 50 % par le Département et 50 % par les agents.

Cela représente pour le Département un coût supplémentaire annuel de 277 295,50 €.

Après avis du Comité Technique en date du 28 février 2019, je propose au Conseil départemental :

- d'augmenter la valeur faciale des titres restaurant accordés aux agents du Département de 7,20 € à 7,70 €, soit une augmentation de 50 centimes par titre, prise en charge à 50 % par le Département et 50 % par les agents.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP022	E01	4300000	0	277 295, 50

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 44.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BRICOUT.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.4 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur DETAVERNIER présente le rapport n° 1/5 qui concerne l'ajustement du régime indemnitaire des agents de catégorie A.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents excusés : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Carole BORIE, Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Marie TONNERRE

N° 1.5

DRH/2019/98

OBJET :

AJUSTEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE CATÉGORIE A+ ET A

Les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants sont reconnus de catégorie A à compter du 1^{er} février 2019.

Ce changement de catégorie hiérarchique doit s'accompagner d'un alignement de leur régime indemnitaire sur celui de leur catégorie d'accueil.

Par ailleurs, différentes réformes telles que les Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) sont venues modifier les statuts particuliers, en créant ou en supprimant des grades et modifier les grilles indiciaires.

De ce fait, les montants minimaux de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) ne sont plus aussi homogènes qu'ils l'étaient jusqu'alors pour les cadres d'emplois de différentes filières de catégorie A et pour lesquels les grilles indiciaires sont pourtant très proches.

Ainsi, le simple alignement du montant minimum de l'IFSE du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs semble insuffisant.

Afin de rétablir de la cohérence entre les filières dans l'application du régime indemnitaire de la catégorie A, il est proposé de redéfinir plus globalement le montant minimum de l'IFSE des cadres d'emplois de cette catégorie.

Ainsi, les montants minima de l'IFSE seraient modifiés comme suit :

- intégration des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants au sein de la catégorie A :

1^{er} grade : du 1^{er} au 10^{ème} échelon, Régime Indemnitaire à 345,13 €,

1^{er} grade : 11^{ème} échelon, RI à 396,81 €,

2^{ème} et 3^{ème} grade : RI à 396,81 €.

- création de 2 paliers d'échelons au grade de puéricultrice de classe normale (décret 2014) – du 1^{er} au 7^{ème} échelon le montant minimum de l'IFSE resterait à 345,13 € et le montant minimum de l'IFSE du 8^{ème} échelon serait porté à 396,81 € ;
- revalorisation au regard des indices majorés des grades de puéricultrice hors classe (décret 2014) et de sage-femme de classe normale à 430,91 € ;
- revalorisation au regard des indices majorés des grades de sage-femme hors classe, de bibliothécaire principal et d'attaché de conservation principal à 516,69 € ;
- revalorisation du 8^{ème} échelon des grades d'attaché et de conseiller des activités physiques et sportives porté à 430,91 €.

Un tableau, en annexe, reprend l'ensemble des montants minima de l'IFSE des cadres d'emplois de catégorie A.

Ces ajustements de revalorisations du régime indemnitaire de la catégorie A représentent un **coût annuel** (charges patronales comprises) de **531 308 €**

Après avis du Comité Technique en date du 28 février 2019, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les évolutions du régime indemnitaire de catégorie A, développées ci-dessus et conformément au tableau ci-annexé.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP004	E01	133544032	10814247	531308

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 46.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Madame LECHNER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur DETAVERNIER présente le rapport n° 1/6 relatif à la mise à disposition d'un agent départemental à la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents excusés : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Carole BORIE, Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Marie TONNERRE

N° 1.6

DRH/2019/96

OBJET :**MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DÉPARTEMENTAL AUPRÈS DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES**

Le Conseil départemental a créé par délibération du 8 octobre 2018, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », pour gérer à compter du 1^{er} janvier 2019, le site de l'Abbaye de Vaucelles, propriété départementale.

Aussi, afin de porter le projet culturel départemental, il a été convenu entre la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles et le Département du Nord, de mettre à disposition de celle-ci un agent du Département pour exercer les fonctions de Secrétaire général du site, dans le cadre des articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 20 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et dans les conditions prévues par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

Sous l'autorité du responsable de l'équipement culturel, en tant que responsable administratif et financier de la structure, l'agent pilote l'organisation et la réalisation opérationnelle des dispositifs concourant à la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de l'établissement (comptabilité, commande publique, réalisation technique des projets, mécénat, sécurité et sûreté).

Pour ce faire, il planifie les différentes ressources allouées et pilote des projets et opérations. Sa mission a pour but d'optimiser les procédures, de contrôler et d'évaluer l'emploi des ressources, de mobiliser et de faire évoluer sur un plan collectif les compétences professionnelles des agents de l'Etablissement Public Administratif (EPA).

Cette mise à disposition se fera à hauteur de 50 % de son temps de travail annuel à compter du 1^{er} mars 2019, pour une durée maximale de 3 ans et avec son accord. Elle sera formalisée par une convention, jointe au présent rapport et un arrêté de mise à disposition.

Elle intervient à titre gratuit, comme l'autorisent les dispositions de l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre à disposition un agent du département auprès de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles, à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition prise entre le Département du Nord et la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles, jointe en annexe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP017	36002E01	4716046	371373.94	31563

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 47.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1.6 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER présente le rapport n° 1/7 concernant la liste des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels. Il précise que la priorité est toujours donnée à la mobilité interne avant d'ouvrir le recrutement à l'externe tout en privilégiant les statutaires.

Madame Soraya FAHEM annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur le projet de délibération. Elle rappelle sa demande, formulée en commission thématique, de complément d'information concernant le poste d'assistant innovation.

Monsieur DETAVERNIER donne à Madame FAHEM plus d'informations sur le poste d'assistant innovation.

Monsieur le Président signale le recrutement en cours d'un grand nombre de contractuels pour les services sociaux. Il explique que son engagement à pourvoir 150 postes vacants dans les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale avant le 30 juin 2019 nécessite le recours à des embauches externes.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents excusés : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Carole BORIE, Marguerite CHASSAING, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Marie TONNERRE

N° 1.7

DRH/2019/97

OBJET :

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (ARTICLE 3-3-2°) DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord en date du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles des 6 mai et 14 octobre 2013, 16 décembre 2014 et celles du Conseil départemental du Nord en date des 15 juin, 12 octobre, 17 décembre 2015, 26 septembre et 17 octobre 2016, 3 juillet et 18 décembre 2017, 12 février, 26 mars, 29 juin, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2018.

Il est proposé au Conseil départemental :

- de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 1, ci-jointe au rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP009	36002E01	2403868	168434,42	40847
36002OP04	36002E01	133544032	10814247,23	92834
36002OP006	36002E01	78702297	6096643,32	46417

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 49.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL et Monsieur HIRAUX.

Vote intervenu à 16 h 52.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 21 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Total des suffrages exprimés : 44

Majorité des suffrages exprimés : 23

Pour : 44 (Groupe Union Pour le Nord - Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Les propositions du rapport n°1.7 sont adoptées à l'unanimité.
--

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER présente le rapport n° 1/8.

Madame Soraya FAHEM s'interroge sur un éventuel accompagnement des élèves boursiers dans les services du Département afin d'optimiser leur réussite aux examens.

Monsieur DETAVERNIER estime que le tutorat est effectivement très important pour accompagner les personnes bénéficiaires du dispositif boursier ainsi que celles en contrats en alternance et d'apprentissage. Il indique qu'il sera attentif au tutorat pour l'accompagnement de ces personnes.

Monsieur le Président signale que les personnels des UPTAS sont avides de pouvoir accompagner ces personnels et de les garder ensuite.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth

MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent excusé : Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Carole BORIE, Marguerite CHASSAING, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE

N° 1.8

DRH/2019/104

OBJET :

DISPOSITIF BOURSIER EN FAVEUR DES ÉLÈVES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Dès 1986, le Département du Nord a fait le choix d'accorder des bourses à des élèves assistants de service social, afin qu'ils s'engagent en contrepartie à travailler dès l'obtention de leur diplôme pour le Département du Nord.

Depuis 2012, 131 bourses d'étude ont été versées par le Département. 114 agents ont réellement intégré les effectifs départementaux (17 agents n'ont pas respecté leur engagement et ont dû rembourser la bourse perçue).

Au 31 décembre 2018, 62 anciens boursiers sont toujours dans les effectifs du Département dont 54 fonctionnaires.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de pré-recrutement. En effet, plus de la moitié des bénéficiaires de la bourse d'étude sont toujours présents au sein des services.

Dans ce dispositif l'élève perçoit une bourse départementale d'un montant de 4207,60 € par an, pendant un an, deux ans ou trois ans ; les 4 207,60 € étant réglés en 5 versements de 841,52 € chacun.

Il est proposé de porter, pour la rentrée 2019, le nombre de boursier à 42, afin de pallier les difficultés de recrutement observés pour ces métiers et d'anticiper notamment les départs en retraite de certains agents départementaux.

A l'issue de l'obtention de son diplôme, le boursier intégrera dès septembre un « pool de boursier », et sera affecté dans les directions territoriales.

Dès le mois de juin, les dossiers seront envoyés par la Direction des Ressources Humaines aux écoles de formation.

Le Département du Nord recevra les demandes et organisera des épreuves de présélection afin de repérer les candidats qui pourraient intégrer de façon durable les services départementaux.

Une fois l'accord de bourse notifié, l'étudiant boursier percevra sa bourse d'étude pour l'année scolaire complète, selon l'échéancier suivant : un versement en octobre, un en décembre, un en février, un en avril et un en juin.

Les étudiants de troisième année, ayant obtenu leur diplôme seront convoqués par la DRH, après l'octroi de ce dernier pour une réunion d'information.

Lors de cette réunion d'information des propositions d'affectations leur seront présentées, en fonction des besoins des services territorialisés de la Direction Générale Adjointe Solidarité.

Après analyse des retours des étudiants, la Direction des Ressources Humaines informera, par écrit, les futurs CDD boursiers de leur affectation définitive.

La sortie du dispositif se fait lorsque l'agent est lauréat du concours, en fin d'engagement ou en cas de démission (dans ce cas le remboursement des sommes versées est dû au prorata de l'engagement).

L'impact budgétaire annuel de cette mesure sur le budget de la Direction des Ressources Humaines est estimé à 176 719 €.

Après avis du Comité Technique en date du 28 février 2019, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social ;
- de fixer le nombre de boursiers à la rentrée 2019 à hauteur de 42 élèves ;
- de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 €, réglés en 5 versements de 841,52€ ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 176 719 €, sur le budget des ressources humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36001OP003	AE 36001E07	1 960 000	0	176 719

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 52.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames COTTENYE et MANNARINO (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), ainsi que par Monsieur DUSART.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.8 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapports n°s 1.9 et 1.10

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport n° 1.9 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président souligne le partenariat étroit avec la Ville de Lille dans le cadre de la réalisation du projet Forum.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD

N° 1.9

MSI/2019/72

OBJET :

MARCHÉ DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION DE REGROUPEMENT DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DU NORD SUR LE SITE DU FORUM - CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET, OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Présentation du projet :

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil départemental a autorisé la signature du marché de partenariat en vue de la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord, avec le groupement Duval, représenté par la société Nouveau Forum.

Cette opération est composée de 2 projets de grande ampleur au sein d'un ensemble urbain cohérent :

- Le projet de regroupement des services départementaux : construction d'un nouvel immeuble de 28 500m² de surface de plancher (SDP) permettant d'accueillir 1 400 agents du Département et comprenant la réalisation d'une salle événementielle ouverte au public ainsi que d'un « parking voitures » de 125 places et d'un « parking vélos » de 70 places, des travaux de requalification urbaine aux abords ;
- Le programme de valorisation immobilière de 30 000 m² SDP attenant, comprenant 14 000 m² de bureaux, 800 m² de commerces, 8 000 m² de logements en accession, 7 200 m² de logements locatifs sociaux ainsi que 440 places de parking.

Le marché prévoit également la création d'un nouvel espace à usage du public, avenue Charles Saint Venant, la création de 2 passerelles permettant le désenclavement du square Germaine Tillon, ainsi que les aménagements urbains aux abords du site.

Le projet de restructuration et d'extension du Forum est pleinement intégré au périmètre de la concession d'aménagement d'Euralille 3000. En effet, l'îlot accueillant le Forum fait partie du périmètre opérationnel du secteur Euraflandres qui est l'une des 4 grandes aires d'action définies pour transformer le quartier des gares : accompagner l'intensification du noeud de transports qu'il représente, développer de nouveaux programmes de bureaux mais aussi de logements, de commerces et d'activités, apporter de la vie 24h/24.

Le projet dans son ensemble répond pleinement aux objectifs fixés dans le Masterplan élaboré par la SPL Euralille par la structuration de l'îlot, l'urbanisation et le développement d'une opération d'envergure à proximité immédiate du pôle des gares.

Autorisations administratives et contexte réglementaire :

Les deux projets étant liés tant architecturalement que contractuellement, les autorisations administratives, notamment les permis de construire, font l'objet d'un dépôt conjoint, considérant qu'ils sont constitutifs d'une opération d'ensemble.

La complexité de cette opération d'aménagement de presque 60 000 m², présentant une programmation mixte publique et privée avec logements et bureaux, ainsi que sa caractéristique de renouvellement urbain, justifie la mise en œuvre d'une procédure **de concertation publique**, par le Département conformément à l'article L. 103-2 4^{ème} du Code de l'urbanisme.

Objectifs poursuivis :

Cette opération de renouvellement urbain du quartier nécessite une concertation préalable ayant pour objectif de permettre aux habitants d'être informés et de s'exprimer sur le projet.

La concertation se fera en association avec l'opérateur qui présentera l'opération dans sa globalité (projets public et privé), les enjeux et objectifs poursuivis.

Cet échange permettra de répondre aux interrogations des habitants, sur l'ensemble des problématiques urbaines, programmatiques, architecturales et de gestion des espaces publics.

Modalités de mise en œuvre :

L'article L. 103-4 précise que : « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Dans ce cadre, les moyens suivants seront mis en œuvre pour assurer une communication cohérente à l'échelle du projet :

- organisation de réunion(s) d'information pour les riverains ;
- diffusion d'une invitation toutes boîtes pour la réunion dans la zone concernée par le projet ;
- réalisation d'une plaquette dématérialisée de présentation du projet mise en ligne sur le site de la collectivité ;
- création d'une page spécifique sur le projet sur le site lenord.fr ;
- création d'une boîte mail spécifique ;
- pose de signalétique sur site (panneaux) ;
- relations presse ;
- communication dans les supports institutionnels : lenord.fr, actu dans le magazine et sur les réseaux sociaux.

La concertation sera mise en œuvre à partir de mai 2019, elle se poursuivra durant toute la phase d'instruction des autorisations administratives.

Conformément à l'article L. 103-6, cette concertation se cumule avec l'enquête publique, relative à l'étude d'impact environnementale exigible dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Un premier bilan sera effectué et joint au dossier de l'enquête publique.

La démarche sera ensuite poursuivie, jusqu'au démarrage du chantier. Les supports dématérialisés seront également utilisés en phase réalisation afin d'accompagner la construction du projet, de sensibiliser, d'informer et de communiquer, mais également de recueillir les avis et doléances et d'y répondre de manière réactive.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation préalable du projet Forum ;
- d'engager la concertation préalable à ce projet selon les modalités définies ci-dessus ;
- de m'autoriser à procéder à toutes formalités intervenant dans le cadre de la procédure de concertation.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 55.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BORIE, CHASSAING, LECHNER et TONNERRE, ainsi que par Monsieur HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE).

Mesdames FAHEM et LEYS, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.9 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Max-André PICK présente le rapport n° 1.10 relatif aux avenants au marché du projet Forum.

Monsieur le Président souligne que la relocalisation des agents actuellement présents au Forum durant la réalisation du nouveau site sera plus confortable pour ces personnels et permettra de réduire un peu le coût du projet.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Eric RENAUD

N° 1.10

MSI/2019/73

OBJET :

MARCHÉ DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION DE REGROUPEMENT DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DU NORD SUR LE SITE DU FORUM - AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS AU MARCHÉ PORTANT SUR LES INCIDENCES FINANCIÈRES ET OPÉRATIONNELLES DE RELOCALISATION DURANT LA RÉALISATION DES OUVRAGES, DES AGENTS ACTUELLEMENT PRÉSENTS AU FORUM

PRESENTATION DU PROJET

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil départemental a autorisé la signature du marché de partenariat en vue de la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord, avec la société Nouveau Forum, dont les actionnaires sont le Groupement Duval Développement (mandataire) / VINCI Construction France / Dalkia / FIDEPPP2 / Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette opération de regroupement des services impliquera d'importants travaux : la déconstruction de l'actuel immeuble Le Forum, la construction d'un nouvel immeuble comprenant la réalisation de 14 000 m² de bureaux pour 1 400 agents (y compris espaces de coworking), d'un centre de documentation, d'une salle événementielle ouverte au public ainsi que d'un « parking voitures » de 125 places, d'un « parking vélos » de 70 places et des travaux de requalification urbaine aux abords.

Le marché, entré en vigueur le 1er février 2019, repose sur une hypothèse de travaux en site occupé par les agents du Département. La durée totale de la phase conception réalisation est dans ce cas de 59 mois, ce phasage permettant d'intégrer les agents dans le nouveau bâtiment 30 mois après le démarrage de l'opération.

Toutefois, les parties ont convenu dans le contrat que si l'une d'entre elles identifie l'existence d'un bâtiment permettant la relocalisation des agents du Département concernés pendant la durée des travaux et rendant ainsi possible la réalisation des travaux par le titulaire en site non occupé, elles pourront, par avenant, modifier le marché afin de tirer les conséquences d'une relocalisation des agents du Département et de la réalisation des travaux en site non occupé.

Les services départementaux ont mené une prospection active, ayant abouti à l'identification de deux bâtiments de bureaux, localisés à proximité immédiate de l'Hôtel du Département, et permettant d'accueillir durant la totalité du chantier les agents du Forum, par le biais d'une prise à bail à compter du 4^{ème} trimestre 2019.

La mission globale confiée au titulaire dans les conditions prévues au marché reste inchangée. Le choix de la relocalisation des agents a un impact sur la durée de l'opération, le prix et différents éléments calculés sur la base du montant de l'opération.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DU MARCHÉ

Conformément à l'article 25 du Marché de Partenariat, le Département peut décider de mettre en œuvre une relocalisation des agents pendant la durée des travaux au plus tard 3 mois avant la purge des délais de recours contre le permis de construire de l'ouvrage, si celle-ci rend possible la réalisation des travaux par le titulaire en site non occupé.

La relocalisation des agents (ci-après, le « Cas 2 » ou la « Relocalisation ») sera traitée comme une modification au sens du Chapitre 6 du Marché de Partenariat. La réalisation des travaux en site occupé est dénommée « Cas 1 » dans le présent rapport.

De même, conformément à l'article 25 du Marché, les opérations de déménagement des agents seront réalisées par le Titulaire. Les coûts en résultant compris dans le coût de l'ouvrage sont à la charge du Département, par paiement direct au Titulaire. En outre, les loyers et les charges relatifs à l'occupation provisoire par les agents départementaux des bâtiments identifiés par le Département sont exclusivement supportés par le Département.

Les principales incidences de cette modification sur le contrat portent sur les éléments suivants :

La durée globale de l'opération

La relocalisation permet d'optimiser la durée de la phase conception-réalisation en cas de relocalisation des agents présents au Forum, pendant la phase chantier.

La durée globale du marché comprend deux phases :

- une première « Phase de Conception-Construction » incluant les demandes d'autorisations administratives et la réalisation des travaux commençant à la date d'entrée en vigueur et s'achevant à la date effective de mise à disposition de l'ensemble des tranches. Cette période comprend une seule tranche, réduite à 43 mois au lieu de 59 mois (soit un gain de 16 mois par rapport au marché initial) ;
- une seconde « Phase d'Entretien-Maintenance » d'une durée de 20 ans inchangée, commençant à la date effective de mise à disposition de l'ensemble des tranches et s'achevant au terme du marché.

Ainsi la durée globale du marché passerait de 299 mois à 283 mois, à compter de l'entrée en vigueur.

Les prestations assurées par les petites et moyennes entreprises

Conformément aux dispositions de l'article 87 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le titulaire s'est engagé à confier, directement ou indirectement à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans une part minimale de l'exécution du marché, dans les proportions définies ci-dessous :

- trente (30) % des coûts des travaux de construction en phase de conception-construction tel que définis en Annexe 17 du marché de partenariat (Détail des coûts de l'Ouvrage) soit 16.951.000 € ;
- huit (8) % de la redevance R2 en phase d'entretien-maintenance à compter de la date effective de mise à disposition de l'ensemble des tranches.

Les proportions sont inchangées, seuls les montants évoluent en fonction des coûts afférents.

Les pénalités

Les pénalités dues au titre du présent article sont plafonnées, au total, à un montant représentant sept (7) % des travaux de construction soit 4 000 000 €.

Concernant les intempéries, elles seront prises en compte au-delà d'une franchise de cinquante (50) jours non consécutifs sur la durée totale des travaux.

Le coût prévisionnel du marché

A partir de la signature de l'avenant portant sur la relocalisation des agents :

- les marges de crédit et les commissions d'engagement applicables seront celles de l'annexe « Principales caractéristiques du financement Cas 2 » si le crédit concerné n'a fait l'objet d'aucun tirage à la date de notification de l'avenant ;
- pour les crédits ayant fait l'objet d'un premier tirage, les marges de crédit et les commissions d'engagement applicables resteront celles du Cas 1 ;
- les commissions d'arrangement, qui sont dues à la signature des documents de financement, seront celles correspondant au Cas 1.

La date de prise d'effet de la relocalisation consécutive au choix du Département aura par conséquent un impact direct sur le montant des frais financiers et sur le montant à financer.

Le coût prévisionnel global Cas 2 représente une redevance globale moyenne nette annuelle d'un montant de 5 547 k€ courants TTC, (déduction faite du F.C.T.V.A., hors refacturation à l'euro-euro), soit un montant total net des loyers de 110 940 k€ courants TTC sur la durée du marché, décomposé comme suit :

Coût global		
En keuros courants TTC	Total	/ an *
Redevances		
R1 : Redevance Financière	85 632	4 282
R2 : Redevance Maintenance	12 343	617
R3 : Redevance GER	12 273	614
R4 : Redevance Gestion	5 397	270
Total - Redevances	115 644	5 782
Avances sur Redevances		
R1.0.a	-	-
R1.0.b	7 000	350
R1.0.d	420	21
Total - Avances sur Redevances	7 420	371
Autres coûts		
Redevance pour maintenance des Ouvrages Existan	-	-
R1.0.c - TVA	3 681	184
Total - Autres coûts	3 681	184
FCTVA	(15 805)	(790)
Coût global	110 940	5 547

** moyenne sur 20 ans (durée d'entretien-maintenance à compte de la mise à disposition de l'ensemble des tranches)*

Pour rappel, le coût prévisionnel global Cas 1 représente, à la date de la présente délibération une redevance globale moyenne nette annuelle d'un montant de 5 813 k€ courants TTC. (déduction faite du F.C.T.V.A., hors refacturation à l'euro-euro), soit un montant total net des loyers de 116 260 k€ courants TTC.

Les facilités de financement souscrites dans le cadre du Cas 1 seront en vigueur et généreront leurs propres frais et marges étant ici précisé que pour chaque crédit, l'enveloppe maximale correspond au montant d'enveloppe la plus élevée entre le Cas 1 et le Cas 2.

Les annexes au marché citées ci-dessous devront être actualisées lors de la signature de l'avenant portant sur la relocalisation :

- Annexe 5 – Calendrier indicatif d'exécution
- Annexe 8 – Modalités de gestion des interfaces du Projet
- Annexe 10 - Notice d'Entretien-Maintenance
- Annexe 12 – Plan de financement

- Annexe 13 – Principales caractéristiques du financement
- Annexe 15 – Redevances
- Annexe 17 – Détail des coûts de l’Ouvrage

L’annexe 27 est supprimée car sans objet.

Le projet d’avenant et l’ensemble de ses annexes, objet du présent rapport, sont joints au présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- m’autoriser à signer avec la Société Nouveau Forum l’avenant n°1 et ses annexes, relatifs à la mise en œuvre du Cas 2 « Relocalisation des agents » au marché de partenariat portant sur la réalisation de l’opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum ;
- de m’autoriser à signer tout avenant, actes et documents afférents qui pourraient être nécessaires à l’adaptation au Cas 2 de l’acte d’acceptation de la cession de créance de la dette Dailly, signée le 24 janvier 2019, entre le Département du Nord et le Crédit Foncier de France ;
- de m’autoriser à signer tout avenant, actes et documents afférents qui pourraient être nécessaires à l’adaptation au Cas 2 de la promesse synallagmatique de vente, signée le 24 janvier 2019, relative à la cession de parcelle de valorisation foncière au profit de la société Lille Agora ;
- de m’autoriser à signer tout acte et document et à accomplir toutes formalités afférents à l’exécution de ces avenants.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l’appel de l’affaire à 16 h 57.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l’assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.10 sont adoptées à l’unanimité.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

• Rapport n° 2.2

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l’Insertion et du retour à l’emploi, présente le rapport n° 2.2 relevant de sa délégation.

Madame BECUE souligne que Pôle Emploi partage avec le Département du Nord l’objectif de ramener à moins de 100 000 le nombre de foyers allocataires du RSA. Elle indique que l’accompagnement global sera renforcé et les moyens d’intervention mobilisés.

Madame BECUE souligne le travail réalisé par les équipes du Département et de Pôle Emploi pour présenter la convention cadre de coopération pour l’insertion sociale et professionnelle des demandeurs d’emploi bénéficiaires du RSA.

Monsieur Roger VICOT annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s’abstiendront sur le projet de délibération. Il estime que le bilan de la convention précédente, ainsi que les objectifs définis dans la convention sont trop imprécis.

Madame BECUE propose qu’un point très précis sur la nouvelle stratégie insertion soit réalisé en septembre.

Madame BECUE rappelle qu’elle organise des réunions dans chaque direction territoriale afin d’expliquer la nouvelle stratégie et répondre aux questions posées. Elle invite les Conseillers départementaux à y participer.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD

N° 2.2

DIPLE/2019/120

OBJET :

PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI : CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU NORD ET PÔLE EMPLOI POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et de lutte contre les exclusions. La délibération cadre du 17 décembre 2015, relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires du RSA et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

Cette ambition a été réaffirmée au travers de l'engagement du Département dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, délibérée le 17 décembre 2018 et partagée par Pôle emploi, acteur de la mise en œuvre de cette stratégie.

Considérant la complémentarité de leurs missions, Pôle emploi et le Département décident d'unir leurs efforts pour développer et accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi allocataires du RSA, confrontés à des difficultés d'insertion à la fois d'ordre social et professionnel.

Ce nouveau partenariat s'inscrit dans l'ambition de ramener à moins de 100 000 le nombre de foyers allocataires du RSA.

La présente convention a pour objectif de préciser les conditions de coopération entre le Département et Pôle emploi, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Elle détermine les objectifs et les principes de mise en œuvre entre les deux partenaires au plus proche des territoires.

1/ La mobilisation au plus vite, du parcours le plus pertinent

Le déploiement par le Département des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) permettra de recevoir, dans le mois de leur demande, les personnes entrant au RSA et de leur proposer une orientation et un accompagnement adapté.

Le Département et Pôle emploi se fixent comme objectif d'accélérer les délais de prise en charge des personnes afin qu'un contrat (CER ou PPAE), puisse être élaboré dans un délai d'un mois maximum après leur orientation.

Par ailleurs, afin de coordonner l'accompagnement des allocataires vers l'emploi, le Département et Pôle emploi engageront une réflexion sur des modalités innovantes de collaboration sur un ou plusieurs territoires d'expérimentation.

2/ Le suivi et l'accompagnement : fluidifier et simplifier les parcours

En ce qui concerne plus particulièrement l'accompagnement global, il s'agit de garantir la mise en place de circuits permettant d'accélérer la phase de diagnostic partagé et d'assurer au demandeur d'emploi un démarrage de l'accompagnement dans les délais les plus courts possibles.

Ainsi, le Département et Pôle emploi se fixent l'objectif d'augmenter progressivement le taux de retour à l'emploi ou d'entrée en formation des allocataires du RSA au cours des 6 mois qui suivent la fin de l'accompagnement global et d'atteindre 50 % au terme de la convention.

3/ La mobilisation des moyens d'intervention

Pôle emploi s'engage à proposer l'ensemble des services et prestations répondant aux besoins des allocataires du RSA inscrits comme demandeurs d'emploi pour accélérer le retour à l'emploi.

Le Département et Pôle emploi se fixent un objectif partagé de réaliser les 2 000 Contrats Initiative Emploi (CIE) et 400 Parcours Emploi Compétences (PEC), dans le cadre des CAOM et de poursuivre leur collaboration pour les Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM) à venir.

La collaboration entre Pôle emploi et les plateformes territoriales de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Département du Nord sera renforcée notamment au travers d'un repérage conjoint en anticipation des publics allocataires du RSA et de leurs compétences.

D'ores et déjà, le Département et Pôle emploi s'engagent à soutenir particulièrement le secteur d'aides à la personne afin de répondre à leur besoin en recrutements. Ils s'engagent à une optimisation du retour à l'emploi soit 2 000 retours à l'emploi dans ce secteur d'activité et à intensifier le placement des allocataires du RSA sur les emplois repérés par les deux partenaires, en mobilisant les moyens à leur disposition.

4/ Pilotage et gouvernance de la convention

Un pilotage conjoint de la présente convention est mis en place. Ce pilotage s'appuiera sur un tableau de bord partagé.

Une gouvernance politique et de proximité est mise en place et se déclinera en trois instances à la fois au niveau départemental et au niveau local.

Afin de faciliter les collaborations, le Département et Pôle emploi s'accordent pour une gouvernance locale à l'échelle des 8 directions territoriales de prévention et d'action sociale (DTPAS). Dans ce cadre, ils désignent, chacun en ce qui le concerne, 8 directeurs territoriaux chargés localement de la mise en œuvre de la présente convention.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la convention cadre de coopération entre le Département du Nord et Pôle emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi allocataires du RSA,
- de m'autoriser à signer la présente convention et tous les actes s'y rattachant.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 01.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LEYS.

Madame LECHNER et Monsieur DELANNOY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote, sans donner procuration. Ils sont donc comptés absents pour ce vote.

Madame CIETERS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 06.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 20 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Total des suffrages exprimés : 51

Majorité des suffrages exprimés : 26

Pour : 51 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• **Rapport n° 3.1**

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente le rapport n° 3/1. Elle explique que la politique départementale pour le développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges a pour objectif d'implanter des équipements en partant des besoins et attentes des usagers et des territoires.

Madame COTTENYE indique que la politique départementale en matière de numérique éducatif se déclinera en différents axes, notamment pour anticiper l'évolution des apprentissages pédagogiques, participer à la transformation du système éducatif par le numérique, réduire la fracture numérique et répondre à des besoins spécifiques au niveau des enfants.

Madame COTTENYE rappelle que depuis 2015, le Département a dédié 28 M€ en investissement et en fonctionnement en direction des outils numériques et que le Budget primitif 2019 prévoit 7,4 M€.

Madame COTTENYE souligne que le Département reste attentif à la formation des enseignants.

Madame COTTENYE explique que l'équipement numérique des établissements est réalisé dans une logique de projets et une approche territoriale.

Madame COTTENYE évoque la mise en place d'une journée départementale autour du numérique éducatif.

Madame COTTENYE indique qu'une réflexion est menée sur la possibilité de mutualiser avec d'autres collectivités locales les marchés en termes d'équipements numériques des établissements scolaires.

Madame COTTENYE pense que l'outil numérique devient un vecteur de développement, d'épanouissement, de réussite scolaire et éducative.

Monsieur Bernard BAUDOUX souligne la nécessité d'une formation citoyenne et républicaine des collégiens pour l'utilisation du numérique et d'internet.

Monsieur BAUDOUX estime que le Département doit reprendre plus volontairement les initiatives dans le domaine du numérique car de nouveaux enjeux se font jour dans le domaine de la formation et de l'éducation.

Monsieur BAUDOUX considère que l'appel à projets devrait définir plus clairement les objectifs et développer une volonté de transversalité avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sans oublier les parents d'élèves.

Monsieur BAUDOUX pense que l'accompagnement des équipes pédagogiques est largement perfectible.

Considérant le coût et la rapide obsolescence des matériels numériques, Monsieur BAUDOUX estime qu'il est nécessaire de favoriser au maximum leur utilisation pour obtenir une véritable rentabilité sociale.

Monsieur BAUDOUX estime que l'expérimentation des tablettes devrait être évaluée en se demandant si les conditions de sa réussite étaient réunies.

Monsieur BAUDOUX partage l'idée de répondre favorablement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux.

Madame COTTENYE souligne que l'outil tablette se révèle riche et intéressant pour des publics spécifiques, notamment des enfants ayant des besoins particuliers. Elle indique qu'un déploiement de tablettes sera effectué pour les établissements qui souhaitent continuer à travailler avec cet outil.

Madame COTTENYE signale que le Département sera vigilant sur l'accompagnement des actions de formation en matière de cybersécurité.

Monsieur le Président estime qu'il serait intéressant de mettre en place des collèges ouverts afin d'optimiser l'utilisation des équipements numériques.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Frédéric DELANNOY, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE

N° 3.1

DESC/2019/57

OBJET :

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ET DES PRATIQUES INNOVANTES DANS LES COLLÈGES DU NORD

Les dispositions de la loi du 08 juillet 2013 ont confié aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique éducatif des établissements scolaires.

Dans ce cadre, les collectivités déploient sur leur territoire le Haut Débit (HD), un service éducatif numérique appelé Environnement Numérique de Travail (ENT), les équipements informatiques et numériques répondant aux besoins des pratiques pédagogiques.

En 2017, le Département du Nord a contribué à la rédaction du livre blanc des politiques départementales sur le numérique éducatif de l'Association des Départements de France (ADF).

Ce travail partenarial a permis de constater de grandes disparités entre les départements. Certaines collectivités territoriales qui avaient anticipé et qui, depuis des années, avaient engagé des politiques numériques et des déploiements d'équipement généralisés se retrouvent quelquefois avec un existant coûteux à maintenir et parfois sous-utilisé. D'autres n'ont ni cet existant, ni les moyens pour le mettre en place.

Cette réflexion nationale, à partir des retours d'expériences de plusieurs départements, complétée par un éclairage sur les pratiques internationales, met en exergue les facteurs qui permettent de faire du numérique dans l'établissement un outil au service du développement des compétences des élèves et futurs citoyens.

Fort de cette concertation et du bilan des dernières expérimentations du plan numérique pour l'éducation, le Département en lien étroit avec l'Académie de Lille, a souhaité innover et repenser les politiques en matière de numérique éducatif dans les collèges du Nord à travers des axes forts :

- l'anticipation des évolutions des usages pédagogiques et des transformations du système éducatif,
- l'engagement au développement des apprentissages par le numérique pour tous les collégiens du Nord afin de réduire la fracture numérique, qu'elle soit sociale ou territoriale et de répondre aux besoins particuliers des élèves,
- une logique partenariale et pluriannuelle à l'échelle des territoires,
- le soutien aux projets innovants, aux expérimentations, aux mutualisations et aux partenariats avec les secteurs public et privé,
- le développement d'une stratégie efficiente pour répondre aux enjeux du numérique éducatif en prenant en compte les contraintes budgétaires.

Les orientations annoncées récemment par le Ministre de l'Education Nationale concernant « le numérique au service de l'école de la confiance » pourraient, sous réserve de ses déclinaisons opérationnelles, s'inscrire dans la politique initiée par le Département du Nord.

I- La politique « collège numérique » : un investissement ambitieux aux champs d'intervention multiples

Le Département du Nord et l'Académie de Lille sont engagés depuis plusieurs années aux côtés des collèges afin de leur permettre l'accès aux outils numériques nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de chaque communauté éducative.

Depuis 2015, ce sont 27,8 millions d'euros qui ont été engagés par l'assemblée départementale pour doter les collèges d'outils numériques pédagogiques. Cet investissement ambitieux concerne de multiples champs d'intervention et projets :

- le déploiement et le maintien du HD et les études de déploiement du Très Haut Débit (THD),
- le déploiement et le maintien de l'ENT ainsi que l'animation du portail « collèges du Nord »,
- la mise en place et le développement du site monstagedetroisieme.lenord.fr,
- le lancement et la mise à jour du site moncollegedesecteur.lenord.fr,
- la fourniture et la maintenance des équipements informatiques et numériques,
- le développement d'expérimentations pour accompagner les projets des établissements,
- la participation aux projets d'excellence numérique sur le département,
- le développement des partenariats en lien avec la stratégie numérique.

II- Des facteurs de réussite indispensables à toute politique numérique au service des communautés éducatives

1) Une connexion au Haut Débit (HD) dans tous les collèges pour favoriser les usages du numérique

A la rentrée 2015, 61 collèges étaient raccordés au Haut Débit dans notre département. Face à ce constat, le déploiement d'une infrastructure réseau de qualité s'est imposé comme un préalable indispensable au développement des usages et au déploiement des équipements.

La fourniture du Haut Débit a été réalisée dans le cadre d'un marché en groupement de commandes piloté par la Région Hauts-de-France, aux côtés de l'Académie de Lille, du Département du Pas-de-Calais et de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (DRAAF). Le prestataire est la société Everko (anciennement Ergatel). Le marché arrivera à échéance en juin 2020.

Depuis le début de l'année 2018, les 202 collèges publics sont connectés au Haut Débit :

- 193 collèges connectés en fibre optique (débit entre 20 et 100 Mb/s),
- 9 collèges connectés en solution cuivre à environ 10 Mb/s (débit assurant les usages essentiels) compte tenu des contraintes techniques. Il est prévu de raccorder au Très Haut Débit ces 9 collèges entre 2019 et 2021 dès que la fibre optique sera déployée en zone publique par le Syndicat mixte « La fibre numérique 5962 ».

Une protection anti-DDoS (attaque par déni de service) a été mise en place pour tous les collèges afin de les protéger des attaques.

2) L'Environnement Numérique de Travail (ENT), un portail multi services déployé dans tous les collèges au service des Nordistes

L'ENT est un portail internet offrant un bouquet de services numériques :

- à tous publics, à travers les pages d'informations, d'actualités et d'échanges des établissements et partenaires,
- aux membres des communautés éducatives (professeurs, parents, collégiens, ...), à travers l'accès sécurisé aux informations de vie scolaire pour les collégiens et leurs familles (notes, contenus pédagogiques, emplois du temps, devoirs, messagerie...).

Cet outil, qui offre un lien direct avec les familles, permet d'améliorer le suivi de la scolarité des enfants. Le Département du Nord souhaite accompagner les parents les moins à l'aise avec les outils numériques dans une logique d'inclusion numérique et de renforcement de la fonction parentale.

Le Département a déployé cet outil collaboratif dans tous les collèges publics via un marché en groupement de commandes piloté par la Région Hauts-de-France, aux côtés de l'Académie de Lille, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais et de la DRAAF. Ce marché à l'échelle de l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais a été reconduit en juin 2017. Il arrivera à échéance en juin 2019.

L'ensemble des collèges et lycées des membres du groupement sont à ce jour connectés à ce même ENT. 890 écoles élémentaires du bassin minier ont rejoint cette communauté depuis janvier 2018.

Le déploiement de l'ENT dans les collèges du Nord a été priorisé ces dernières années. Les 202 collèges publics du Nord bénéficient tous d'un accès à l'Environnement Numérique de Travail depuis le dernier trimestre 2017. Ils étaient 98 en septembre 2015.

Cette généralisation a permis de lancer officiellement le portail ENT du Département à la rentrée 2018.

« Collèges du Nord » met désormais à disposition du grand public :

- des actualités, informations pratiques sur l'ensemble des politiques départementales en lien avec les collégiens et leurs familles,
- des actualités pour valoriser les projets menés au sein des établissements,
- des annonces d'évènements sur le territoire du Nord avec un agenda,
- des reportages en lien avec les collégiens et leurs familles,
- les dispositifs d'aides départementales destinées aux collégiens et aux établissements,
- l'accès au site monstagedetroisieme.lenord.fr,
- l'accès au site moncollegedesecteur.lenord.fr, service web permettant à tout usager d'identifier le collège de secteur à partir de l'adresse de son domicile,
- le fil d'actualité Twitter et Facebook du Département.

L'ENT permet également au Département d'assurer des communications dématérialisées, ciblées et sécurisées vers les équipes de direction des collèges, les équipes éducatives, les familles, ...

Grâce à cette fonctionnalité, l'appel à projets du PEDC 2019/2022 a été communiqué aux établissements via l'ENT et les projets peuvent être déposés grâce au formulaire en ligne. La dématérialisation des échanges entre la Direction Adjointe de l'Education et les établissements sera développée avec pour objectif de simplifier les démarches.

Dans le cadre du renouvellement du marché de l'ENT en 2019, une stratégie de convergence des ENT est engagée, afin d'assurer une continuité de l'outil pour chaque famille dans le suivi de l'élève du primaire au lycée sur le territoire de la Région Hauts-de-France.

3) Un bilan en demi-teinte pour l'expérimentation des tablettes dans le cadre du Plan Numérique pour l'Education

Une première démarche d'expérimentation, en partenariat avec l'Académie de Lille, de plus de 2 000 tablettes numériques au sein de 13 collèges pilotes (12 publics et 1 privé) a permis d'évaluer de 2016 à 2018 les usages de ces outils en terme d'apprentissages.

Les résultats quantitatifs d'utilisation des tablettes et de développement des usages innovants ne sont pas totalement satisfaisants. Des difficultés techniques et le temps nécessaire à la mobilisation et à la formation des enseignants n'ont pas favorisé l'utilisation généralisée des tablettes. On constate une sous-utilisation au regard des moyens mis à disposition et des usages majoritairement basiques.

Toutefois la démarche d'évaluation permet de retirer des enseignements majeurs pour enrichir la stratégie « collège numérique » :

- des réussites constatées auprès de quelques enseignants ont mis en avant la plus-value des tablettes (différenciation des accompagnements, modulation des espaces de travail, accompagnement des élèves les plus en difficulté).
- l'hétérogénéité des besoins et des appréhensions des enseignants vis-à-vis du numérique oriente les réflexions vers la construction d'une offre plus diversifiée, plus souple et modulable.
- la mise en place d'un véritable protocole d'expérimentation avec l'ensemble des acteurs concernés.
- l'identification de leviers permettant aux enseignants d'aller plus loin sur la mobilisation du numérique (sécurité d'utilisation, formation, facilité d'appropriation, conviction de la valeur ajoutée).

Une restitution de ces éléments est prévue au cours du mois de mars 2019 auprès de l'ensemble des collèges préfigurateurs.

Les 13 collèges participants seront invités à se positionner individuellement sur le maintien de tout ou partie des tablettes au sein de leur établissement. Les tablettes non utilisées seront redéployées prioritairement au bénéfice des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA). En effet, l'évaluation a démontré une appropriation très forte de cet outil numérique par les SEGPA. Cet outil permet notamment de répondre aux besoins particuliers de chaque élève.

III- Une nouvelle approche territoriale pour favoriser le développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord

1) La création d'une Mission Collège numérique pour répondre aux enjeux du numérique éducatif dans les collèges

Afin de répondre efficacement aux nouvelles orientations de la politique départementale en faveur du développement des usages du numérique éducatif dans les collèges du Nord une réorganisation des services départementaux a été proposée et validée lors du comité technique du 19 octobre 2018.

Depuis janvier 2019, 5 postes de travail de la Direction des Bâtiments ont ainsi été rattachés à la Direction Adjointe Education afin d'enrichir la nouvelle Mission Collège numérique de leurs compétences et expertises. Les derniers recrutements sont en cours de finalisation afin de garantir une réelle opérationnalité de la Mission au second trimestre 2019.

Cette nouvelle organisation permet de mieux :

- rassembler les ressources et compétences au sein d'une organisation intégrée pour renforcer la réactivité des interventions,

- gagner en lisibilité et en cohérence à l'interne et auprès des collègues et des partenaires,
- développer une fonction Système d'Information dédiée aux collègues (infrastructures réseaux, logiciels, applicatifs et équipements numériques et informatiques, supports informatiques et relations aux utilisateurs),
- observer, accompagner et évaluer les usages afin de mieux connaître les besoins et les anticiper à travers la mise en place d'un observatoire des usages liés aux actions accompagnées dans le cadre du PEDC et l'Appel à projets numérique,
- adapter l'investissement en équipements aux besoins prioritaires,
- développer et alimenter l'ENT (appropriation des fonctionnalités par les établissements, communication à destination des collègues et des familles),
- Développer et accompagner les expérimentations, innovations, benchmarks et étude autour de solutions alternatives comme la virtualisation,
- Développer des partenariats favorisant les interventions en synergie.

A travers le partenariat renforcé avec l'Académie, notre objectif commun est d'apporter à tous les collégiens du Nord une formation et des outils adaptés et évolutifs comme l'exige leur environnement aujourd'hui afin de les préparer au mieux aux métiers et vocations de demain.

2) Le renouvellement du parc numérique : un point clef pour garantir une expérience utilisateur satisfaisante

Le parc numérique pédagogique est aujourd'hui composé de 38 000 équipements (serveurs, postes fixes, Vidéo Projecteurs (VP), Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI), tablettes) au sein des collèges. Ces outils équipent les salles de classe de toutes disciplines (technologie, sciences, arts plastiques, etc.), les SEGPA et les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ULIS, les Centres de Documentation et d'Information, ...

L'installation, la maintenance et le renouvellement des équipements sont assurés à travers une programmation prenant en compte le critère de vétusté. Les renouvellements de classes numériques sont priorisés afin que chaque établissement dispose au moins d'une salle numérique fonctionnelle. Un regard particulier sera porté sur les établissements dont les effectifs sont importants et justifient d'une utilisation fréquente des équipements existants. L'observatoire des usages, prévu au sein de la nouvelle Mission Collège Numérique, permettra d'apporter un éclairage indispensable dans ce domaine. Traditionnellement ces salles (dites pupitres) étaient équipées de postes fixes. Afin de se conformer aux besoins des établissements et de permettre la mobilité des équipements, les collèges pourront choisir entre des ordinateurs fixes ou des ordinateurs portables lors des renouvellements.

Sur les seules années 2018 et 2019, la moitié des collèges publics du Nord auront bénéficié du renouvellement d'une salle numérique. Les besoins des collèges sont également analysés pour compléter progressivement les dotations en Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI).

Par ailleurs les reconstructions de collège font l'objet d'un renouvellement complet du matériel numérique pédagogique, incluant également la dotation de VPI dans chaque salle de classe.

3) La participation à des projets d'excellence numérique : l'exemple du collège Chasse Royale de Valenciennes

La réhabilitation du collège Chasse Royale, avec une livraison complète envisagée fin 2021, est intégrée dans le projet global de restructuration de ce quartier de Valenciennes mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Cet établissement deviendra le premier collège d'excellence numérique du Département. Le programme lié aux usages pédagogiques numériques innovants est construit dans une logique partenariale par une équipe motrice dans le développement des usages numériques, de la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) et du Département. Des partenariats très forts sont en cours de construction avec le pôle universitaire et le tissu économique local.

Le Département prendra en charge la dotation des équipements numériques correspondants aux besoins, ainsi que la construction et l'équipement des espaces en phase avec les nouveaux modes d'apprentissages. Le collège abritera également un internat qui accueillera des jeunes ne bénéficiant pas d'un environnement familial favorable, afin de leur donner toutes les chances pour réussir leurs études et construire leurs projets professionnels à travers l'inclusion numérique.

Le coût global de l'opération est évalué à 13 900 000 € avec une subvention de l'ANRU de 2 500 000 € d'investissement.

D'autres projets d'excellence pourront être accompagnés en partenariat avec l'Education Nationale, afin de construire des parcours numériques cohérents au niveau des territoires en proposant une offre de formation continue de l'école à l'enseignement supérieur.

4) Un appel à projets co-construit avec l'Académie de Lille pour soutenir les équipes éducatives investies dans le développement des usages numériques

Le bilan des dernières expérimentations de type « plan tablettes » démontre que les équipements financés par les collectivités et l'Etat n'ont pas toujours répondu aux besoins en matière d'usage pédagogique. Il confirme l'importance de répondre aux besoins identifiés dans un projet construit et animé au sein du collège, de favoriser une approche par l'usage plutôt que par l'équipement, d'assurer un accompagnement technique et l'intérêt de développer une synergie de groupes utilisateurs pour mieux accompagner les usages.

Riche de ces enseignements, le Département du Nord a souhaité initier une nouvelle stratégie du numérique éducatif à l'échelle des territoires en partenariat avec l'Académie de Lille, les collectivités territoriales et les acteurs économiques intéressés.

Le 20 septembre dernier, le Département et l'Académie de Lille ont lancé, via l'ENT, un appel à projets pour le développement des usages du numérique et des pratiques innovantes au sein des collèges du Nord. Les projets qui seront retenus bénéficieront d'un accompagnement conjoint. L'Académie mettra en œuvre les actions de formation nécessaires.

Une communication particulière a été adressée aux maires par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Nord afin de les sensibiliser à la démarche. Les collèges ont été invités à préciser les partenariats envisagés avec les familles, les associations, les écoles ou bien encore les entreprises.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- mener une politique au plus près des besoins par une approche territoriale différenciée, penser de nouveaux modes de co-financement, de partenariat et de mutualisation des équipements sur les territoires,
- accompagner les collèges dans le développement des usages du numérique en cohérence avec leur projet d'établissement et en complémentarité avec le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC),
- proposer une réponse adaptée aux initiatives des équipes pour favoriser l'individualisation de la pédagogie, soutenir les compétences et permettre le travail collaboratif,
- apporter une réponse aux besoins particuliers des élèves grâce aux apports de l'innovation et du numérique,
- réduire la fracture numérique sociale et territoriale par le développement de l'acquisition des usages numériques par les élèves et les familles.

62 projets ont été déposés par 56 collèges. Il peut s'agir de :

- « Classe Lab » (espace modulable permettant la différenciation de la pédagogie : zones de création, d'interaction, de présentation, d'exploration, de collaboration, de recherche, d'apprentissage autonome, ...),
- « Fab Lab » (espace modulable dédié à la production multimédia et à la fabrication pouvant être partagé avec différentes disciplines à vocation technique ou scientifique),
- « Co-learning » permettant à des tiers l'accès au numérique (espace ouvert à d'autres collèges, écoles, fédérations de parents d'élèves, parents, associations, ...),
- projet « AVEC » (Apportez Vos Equipements personnels de Communication),
- classe mobile permettant aux collèges de développer des usages réguliers, efficaces et innovants,
- projet intégrant la visio-conférence dans le cadre, par exemple, d'échanges internationaux, de formations à distance, ...,
- projet d'acquisition de nouveaux outils pour des usages par exemple de classe inversée, de développement de l'usage de l'ENT, ...

Une étude approfondie a été réalisée par la Mission Collège Numérique et la Délégation Académique au Numérique Educatif. La Vice-présidente en charge des Collèges et de l'Education et la Rectrice arrêteront conjointement la liste des projets retenus pour une mise en œuvre en 2019. Les établissements seront informés au cours du mois d'avril de la suite réservée à leur candidature.

IV- L'anticipation au cœur d'une stratégie départementale qui évolue avec son temps

1) Une journée départementale du numérique éducatif au collège

Afin de faire vivre cette stratégie du numérique éducatif dans les collèges du Nord, une journée départementale dédiée sera organisée au cours de l'année scolaire 2019/2020, rassemblant autour du Département l'ensemble des acteurs et partenaires : Education Nationale, établissements, collectivités territoriales, entreprises, acteurs du numérique et de la formation. Cet évènement sera l'occasion de partager des retours d'expériences, de créer des synergies avec des collèges moins matures en termes d'usages numériques et de prendre connaissance des dernières innovations avec la participation et l'intervention notamment de start-up, associations, établissements précurseurs...

2) La virtualisation des classes numériques, une alternative à étudier

Dans le cadre de sa stratégie numérique, le Département du Nord souhaite mener une réflexion sur l'équipement de ses collèges afin d'envisager des solutions alternatives permettant de répondre à son ambition en matière de numérique éducatif tout en respectant les contraintes budgétaires qui sont les siennes. Plusieurs pistes pourront être envisagées.

La virtualisation pourrait être une solution à explorer à l'instar d'autres collectivités territoriales. Les postes de travail sont virtuels lorsque leur environnement informatique (système d'exploitation, documents, logiciels, applications) est stocké sur un serveur distant. L'utilisateur accède à son poste de travail « virtualisé » à travers n'importe quel appareil (ordinateur, tablette, smartphone) en réseau. La gestion, l'administration et la maintenance sont simplifiées et peuvent être gérées à distance. La centralisation des données et des applications assure un niveau de sécurité et de confidentialité élevé, ainsi qu'un contrôle des connexions sur internet.

Cette solution pourrait avoir l'avantage de déployer un équipement informatique plus léger, plus économe et moins sensible à l'obsolescence. Il est prévu d'initier un échange d'expériences sur cette thématique avec d'autres départements avant d'envisager le lancement d'une étude plus approfondie. Cette réflexion fera l'objet d'un travail en partenariat avec l'Académie de Lille.

3) Le Département du Nord, candidat pour devenir territoire expérimental en matière de numérique éducatif

a. Une nouvelle orientation nationale : Apportez Votre Equipement personnel de Communication

La très large diffusion des équipements numériques (pour exemple 86% des 12-17 ans possèdent un smartphone) au sein de la population jeune et leur renouvellement technologique rapide ont conduit le ministère de l'Education Nationale à privilégier le développement de projets dits « AVEC » (Apportez Votre Equipement personnel de Communication) reposant sur l'usage en milieu scolaire de leur propre équipement par les élèves.

Ces progrès appelés à bénéficier à l'ensemble des élèves, quel que soit leur situation sociale, leur déploiement devrait s'accompagner du co-financement par l'Etat de dispositifs expérimentaux spécifiquement destinés aux élèves ne disposant pas d'un équipement mobile utilisable en classe.

Les conditions de mise en œuvre d'un tel accompagnement de l'Etat ne sont pas encore connues.

Cette alternative soulève de nombreuses questions comme celles des moyens d'accès aux ressources, de la mobilité, de la sécurité, de la responsabilité juridique et des disparités sociales. Afin de promouvoir la mise en place d'expérimentations, le ministère de l'Education Nationale alimente régulièrement un guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC.

b. Expérimenter avec les acteurs de la EdTech

Afin de favoriser le développement et la diffusion des innovations numériques dans les domaines pédagogiques et éducatifs, le ministère de l'Education nationale souhaite proposer une série d'actions visant à accompagner et soutenir les

activités du secteur de la EdTech. Pour se faire, une démarche explicite et transparente d'appui aux entreprises de la EdTech, en favorisant les échanges et le travail en partenariat avec les écoles, collèges et lycées, pourrait être mise en place.

Cette orientation nationale devrait alors se traduire par la mise en œuvre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des acteurs de la EdTech pour la réalisation d'expérimentations de projets numériques innovants.

Le Département du Nord, favorable à ce type d'expérimentation et de partenariat, a fait part de son intérêt auprès du ministère pour devenir territoire expérimental en cohérence avec sa stratégie de développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes.

Il est proposé au Conseil départemental :

- de prendre acte de l'état des lieux départemental en matière de numérique éducatif,
- de valider la stratégie départementale pour le développement des usages du numérique éducatif et des pratiques innovantes dans les collèges du Nord,
- de m'autoriser à lancer les procédures nécessaires, à signer tous les actes et plus généralement tous les documents concourant à la mise en œuvre à cette stratégie départementale.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 06.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS, DEROEUX et FAHEM, ainsi que par Monsieur RENAUD.

Mesdames BECUE, CHASSAING et ZOUGGAGH, ainsi que Messieurs PICK, PLOUY et VICOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Monsieur DETAVERNIER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS.

Madame ARLABOSSE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame DEZITTER (porteuse du pouvoir de Monsieur WILMOTTE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 23.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 3.2**

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente le rapport n° 3/2, relatif au dispositif de résidence d'artistes en collège. Elle signale que le dispositif mis en place au collège Chasse Royale à Valenciennes a fait l'objet d'un reportage sur France 3.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Joël WILMOTTE

Absents : Martine ARLABOSSE, Doriane BECUE, Marguerite CHASSAING, Frédéric DELANNOY, Marie-Annick DEZITTER, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Max-André PICK, Michel PLOUY, Roger VICOT, Karima ZOUGGAGH

N° 3.2

DESC/2019/59

OBJET :

DISPOSITIF DE RÉSIDENCE D'ARTISTES EN COLLÈGE

PRÉSENTATION DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Par délibération du 18 décembre 2017, le Département a proposé, à titre expérimental, un dispositif de résidence d'artistes en collège pour l'année scolaire 2018-2019 afin de favoriser la mise en œuvre de projets culturels transdisciplinaires.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire 2017-003 du 10 mai 2017, portant sur « le développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents » et se situe dans la continuité du volet culture du Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC).

Cette expérimentation est menée en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, par le biais de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et le Ministère de la Culture, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

L'objectif de ce dispositif est de soutenir et d'accompagner, dans la durée, les collèges dans la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels, notamment ceux ayant le moins d'opportunités.

Pour cela, le Département du Nord prend en charge le financement de la résidence d'artistes, via le versement de subventions au collège. Le collège assure ensuite l'indemnisation de l'intervenant ou de la compagnie artistique et l'acquisition du matériel nécessaire au fur et à mesure du déroulement du projet ou toute autre dépense nécessaire et déclarée dans le budget prévisionnel du projet.

Pour l'année scolaire 2018-2019, dix projets concernant onze collèges sont soutenus par le Département, dont un projet commun ayant été déposé par deux collèges de Fourmies. En janvier 2019, le collège Val de la Sensée à Arleux a malheureusement dû renoncer à son projet, n'ayant pu réunir les conditions nécessaires à sa mise en œuvre dans les délais impartis.

Une première aide départementale de 5 000 € par projet a été votée lors de la Commission Permanente du 19 novembre 2018. Ce premier versement était destiné à permettre le démarrage des interventions artistiques au cours du 2ème trimestre scolaire 2018-2019.

Le reliquat sera versé sur justificatif fourni par le collège (bilan financier des frais réellement engagés par le collège en cohérence avec le budget prévisionnel annoncé par l'équipe artistique).

Des fiches annexées au présent rapport (annexe 1) décrivent les neuf projets des dix collèges, les artistes et leurs propositions artistiques, ainsi que les demandes d'aide au projet présentées et instruites à ce jour.

Le montant total des subventions proposées en 2019 permettant de finaliser le soutien de ces neuf résidences d'artistes réparties sur le territoire s'élève à 45 000 €.

Au regard de l'expérimentation positive conduite sur l'année scolaire 2018-2019, il est proposé que le dispositif « résidence d'artistes en collège » soit reconduit pour l'année scolaire 2019-2020, sous la forme d'un appel à projets unique en direction des collèges et des artistes. En effet, fort des premiers constats de l'expérimentation actuelle, il a été mis en exergue la nécessaire période de co-construction des projets le plus en amont possible entre les équipes éducatives et les artistes intéressés, avec un accompagnement en ingénierie des services du Département.

Les collèges éligibles à ce dispositif pour l'année 2019/2020 sont ceux situés en territoires ruraux et en REP+ (annexe 2).

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer le solde des subventions en faveur des collèges repris dans les fiches jointes au présent rapport (annexe1), après réception des justificatifs qui permettront d'ajuster le montant définitif des subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2019,
- d'approuver la reconduction de ce dispositif pour l'année scolaire 2019-2020, sous la forme d'un appel à projets unique,
- de m'autoriser à signer les conventions entre le Département du Nord et les collèges concernant les projets de l'année scolaire 2019-2020.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003 (Dvpt Culturel)	24002E15	5 800 000,00	1 831 875,00	45 000,00

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur GADAUT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame FAHEM.

Madame CHOAIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

• **Rapport n° 4.1**

Monsieur Bruno FICHEUX, Vice-président en charge de l'Innovation, présente le rapport n° 4.1, relatif aux critères de répartition du produit des amendes de police de la circulation routière pour l'année 2018.

Monsieur le Président rappelle que la date limite de dépôt des demandes est fixée au 20 mai 2019.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Max-André PICK, Michel PLOUY, Roger VICOT, Karima ZOUGGAGH

N° 4.1

DV/2019/63

OBJET :

CRITÈRES DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018

Le Département du Nord est chargé de répartir le produit des amendes, sous forme de subventions versées par la Préfecture, entre les communes de moins de 10 000 habitants en dehors de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Métropole de Lille. Le montant de la dotation 2018 à répartir en 2019 n'est pas encore connu mais, pour mémoire, le montant de la dotation 2017 s'élevait à 1 336 548 €.

Ces subventions, conformément à l'article R 2334-12 du code général des collectivités territoriales, doivent permettre le financement des opérations suivantes :

- pour les transports en commun :
 - aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
 - aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
 - équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

- pour la circulation routière :
 - étude et mise en œuvre de plans de circulation ;
 - création de parcs de stationnement ;
 - installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
 - aménagement de carrefours ;
 - différenciation du trafic ;
 - travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

1/ Projets subventionnés

Il est proposé de reconduire en totalité le dispositif selon les critères retenus en 2018 avec l'ajout des panneaux de signalisation renforcée à leds.

Le tableau annexé au rapport détaille l'ensemble des critères retenus selon trois grands axes et rappelle le nombre de dossiers déposés et subventionnés pour chaque type d'aménagement, en 2018.

Pour les dossiers à retenir en 2019, il est proposé d'intégrer aux projets subventionnables via l'axe 2, les panneaux de signalisation renforcée à leds, comme suit :

- 2D9 Feux d'alerte de type R1, jusqu'à 4 ensembles,
- 2D10 Radars pédagogiques, jusqu'à 2 ensembles,
- 2D11 Signalisation renforcée à leds, jusqu'à 2 ensembles,
- 2D12 Panneaux électriques à leds de signalisation renforcée certifié CE, jusqu'à 2 ensembles.

En effet, en plus de la signalisation verticale homologuée, il est parfois nécessaire d'ajouter un dispositif additionnel clignotant permettant d'en accentuer la perception par tous les temps ou dans des zones particulièrement sensibles en termes de sécurité ou de visibilité. Ces dernières années, plusieurs communes ont vu leurs demandes de subventionnement de ce type de dispositif rejetées faute de précision suffisante des critères d'attribution.

2/ Hiérarchisation

Les travaux doivent pouvoir être engagés avant le 30 juin 2020, pour les dossiers qui seront retenus en 2019.

Le nombre de demandes excédant chaque année la dotation, les règles de hiérarchisation proposées sont :

- retenir prioritairement les communes non subventionnées en 2018,
- la subvention accordée à une commune ne pourra dépasser 40 000 € au titre du présent dispositif,
- s'il est possible de diminuer globalement la subvention théorique de chaque commune dans des proportions raisonnables (au maximum de 15%), cette solution sera privilégiée afin de satisfaire le plus grand nombre de dossiers,
- dans le cas contraire :
 - une priorité sera donnée aux aménagements de cheminements piétonniers et cyclistes hors agglomération ou zones non agglomérées, au remplacement des abribus posés par le Département et aux projets sur routes départementales, au regard de leurs niveaux de trafic,
 - les communes les moins fortement aidées l'année n-2 seront privilégiées,
 - il pourra être retenu le critère du potentiel financier des communes.

3/ Cumul avec d'autres subventions

La subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police est cumulable avec d'autres subventions.

Sur routes départementales, elle est notamment cumulable avec la subvention au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs. Dans le cadre des opérations de développement local cofinancées par le Département et la commune, elle peut aussi diminuer le reste à charge pour la Commune et le taux théorique de subvention est calculé sur la base de ce reste à charge.

Néanmoins, lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet (III de l'[article L. 1111-10](#) du CGCT).

4/ Calendrier

Les dossiers devront être déposés **avant le 20 mai 2019**.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2018 à répartir en 2019, tel que défini dans le rapport.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 26.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEZITTER, porteuse du pouvoir de Monsieur WILMOTTE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

- **Rapport n° 5.1**

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport relatif à l'engagement du Département dans le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Artois-Picardie.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que le changement climatique va bouleverser radicalement les activités humaines.

Monsieur BEAUCHAMP déplore l'inaction gouvernementale, comme celle de nombreux gouvernements, dans les combats à mener contre les dérèglements climatiques.

Monsieur BEAUCHAMP constate que le document présente une série de mesures dont la plupart sont légitimes, mais n'aborde pas la question du financement.

Monsieur BEAUCHAMP estime que dans le domaine de l'eau, la création au plan national d'un véritable office public de l'eau déconnectant ce bien commun de la marchandisation, serait une réponse à l'aggravation de difficultés qui s'annoncent.

Monsieur BEAUCHAMP considère que le document présenté sera surtout un affichage si les moyens financiers correspondants ne sont pas mobilisés. Il annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ne participeront pas au vote de ce projet de délibération.

Monsieur Patrick VALOIS explique que le Département prendra, en qualité de collectivité territoriale, sa responsabilité sur un certain nombre de comportements et d'usages. Il partage l'idée qu'il est nécessaire d'être collectivement vigilants et solidaires sur la question du changement climatique.

Monsieur VALOIS signale que la pollution de l'air est très préoccupante sur certaines agglomérations, notamment l'agglomération lilloise.

Monsieur le Président pense que les bonnes volontés individuelles ne suffiront pas s'il n'y a pas des volontés d'Etat et de collectivités locales.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Doriane BECUE, Marguerite CHASSAING, Frédéric DELANNOY, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Roger VICOT, Karima ZOUGGAGH

N° 5.1

MGPS/2019/33

OBJET :

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Les six comités de bassin métropolitains (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie) invitent les collectivités, les entreprises, les agriculteurs, les associations et personnalités publiques à participer activement à la mise en œuvre des actions d'adaptation du bassin au changement. En signant une charte, les acteurs s'engageront à préserver les ressources en eau, à aller vers des usages sobres en eau ou encore à protéger la biodiversité et à prévenir les risques d'inondations.

Les membres du Comité de Bassin Artois-Picardie ont validé le principe d'une déclaration d'engagement à l'adaptation au changement climatique.

Dans cette déclaration, chacun, en tant qu'acteur et usager, s'engagera à respecter des objectifs définis basés sur :

- l'économie de l'eau ;
- la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- la protection de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- la prévention des risques d'inondations et de coulées de boues ;
- l'anticipation des conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

En signant cette charte, ils s'engageront sur leurs territoires et leurs domaines d'action à :

- impliquer tous leurs collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique ;
- décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du Bassin Artois-Picardie aux enjeux de leurs territoires et de leurs domaines de compétences ;
- mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin ;

- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions ;
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- contribuer à l'éducation et à la communication sur les enjeux.

Le Département du Nord, au travers d'un certain nombre d'actions, s'inscrit dans les principes et les objectifs ciblés par la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique par ses politiques :

- des ENS (Espaces Naturels Sensibles),
- de boisement,
- d'aménagement foncier,
- d'assainissement alternatif pour les bâtiments et la voirie...

Eu égard aux travaux et actions menés par le Département, il semble naturel que celui-ci soit signataire de la charte officialisant ses engagements auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Je propose au Conseil départemental :

- de décider d'engager le Département dans le Plan d'adaptation au changement climatique bassin Artois-Picardie,
- de m'autoriser à signer la charte d'engagement correspondante.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 28.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE et CHOAIN, ainsi que par Monsieur LEFEBVRE.

Mesdames BOISSEAUX et CIETERS, présentes à l'appel de l'affaire, ainsi que Madame ARLABOSSE avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour ce vote.

Messieurs CADART et HIRAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN et Madame FREMAUX.

Madame STANIEC-WAVRANT, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 38.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 19

N'ont pas pris part au vote : 7 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ont pris part au vote : 56 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 56

Majorité des suffrages exprimés : 29

Pour : 56 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• **Rapport n° 6.1**

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Luc MONNET, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Olivier HENNO, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Marguerite CHASSAING, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Roger VICOT, Karima ZOUGGAGH

N° 6.1

SEPPT/2018/418

OBJET :

PORTEFEUILLE DE PROJETS INTERREG FLANDRIA RHEI - COMPLÉMENT BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE 2020-2022

Dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, le Département du Nord coordonne avec la Province de Flandre occidentale, depuis le 1^{er} octobre 2016, le portefeuille de projets territorial « Flandria Rhei » - « Les Flandres transfrontalières en métamorphose » (délibération du Conseil départemental du 12 octobre 2015).

Le portefeuille articule, autour d'un projet-pilote, plusieurs projets Interreg traitant de différentes thématiques de développement territorial (gestion et qualité des eaux, espaces naturels, services au public et déplacements en milieu rural). Les actions du projet-pilote favorisent les interactions et les complémentarités entre projets sur la Flandre transfrontalière pour un aménagement plus cohérent.

Initialement constitué de 4 projets Interreg (Mageteaux, Ecosystem, Valys et Partons 2.0) qui sont aujourd'hui bien avancés dans leurs actions, avec des investissements en cours de réalisation et des partenariats franco-belges qui fonctionnent bien, le portefeuille s'est enrichi en 2018, de 2 nouveaux projets : Vedette et Transmobil, qui ont cours jusque 2022.

L'objectif du projet **Vedette** vise la préservation et la valorisation, notamment touristique, des dunes et des polders du littoral transfrontalier. Quant au projet **Transmobil**, il cherche à développer la mobilité dans les zones rurales des Flandres transfrontalières par des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture, notamment en créant des pôles de service de mobilité multimodaux et de services au public.

Avec ces nouveaux projets, la durée du portefeuille se voit prolongée de trois années (fin initiale prévue en 2019).

L'animation du projet-pilote est assurée par un binôme de coordinatrices issues du Département du Nord et de la Province de Flandre occidentale. La cheffe de projet du Département est positionnée à mi-temps sur ce projet. Son salaire est valorisé à 55 % de son temps par les fonds du Fonds Européen de Développement Territorial (FEDER).

L'extension calendaire et ces nouveaux projets impliquent des dépenses complémentaires pour :

- assurer la coordination pour la période 2020-2022,
- réaliser le documentaire prévu au titre des actions de communication.

Ces dépenses supplémentaires sont estimées à hauteur de 60 859,36 € dont 33 472,65 € de fonds FEDER (remboursement à hauteur de 55 %) et un cofinancement du Département des 27 386,71 € restants apportés sur fonds propres (45 %).

Cette somme de 60 859,36 € se décompose comme suit:

- 35 000 € de frais de personnel,
- 20 000 € de services et expertises externes,
- 4 374,99 € de frais de structure (qui augmentent car ils représentent 12,5 % des frais de personnel),
- 1 484,37 € de frais de validation (qui augmentent car ils représentent 2,5 % du budget total).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'engagement complémentaire de 60 859,36 € pour la coordination du projet-pilote du portefeuille de projets Interreg Flandria Rhei pour la période 2020-2022,
- d'apporter le co-financement de 27 386,71 € sur fonds propres (45%),
- d'imputer la dépense de 20 000 € relative au documentaire sur l'opération 32004OP013 ;
- d'imputer la dépense de 1 484,37 € relative aux frais de validation sur l'opération 32004OP013T68 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et l'ensemble des documents juridiques liés à l'engagement du Département du Nord, portant sur la participation au portefeuille de projets Flandria Rhei.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32004OP013	32004E01	567542	116940.12	20000
31004OP002	31004E25	0	0	33472.65

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 38.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame STANIEC-WAVRANT.

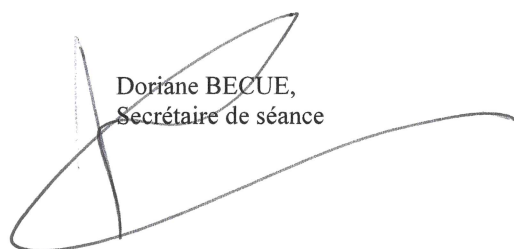
Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°6.1 sont adoptées à l'unanimité.

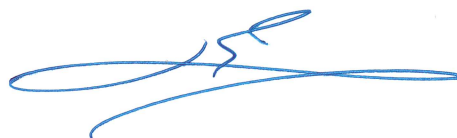
Monsieur le Président indique qu'un grand débat sur la politique de cohésion européenne sera organisé lors de la prochaine séance plénière du 29 avril 2019.

Monsieur le Président précise que la prochaine séance plénière du 29 avril sera précédée de la réunion des commissions thématiques le mardi 23 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 40.



Doriane BECUE,
Secrétaire de séance



Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord